

C.R.A.C. N° 76 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission des affaires générales et des relations internationales**

Lundi 6 décembre 2021

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Pétition pour une plus grande transparence des procédures d'octroi des licences d'armes</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Sahli.....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bastin.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de M. Tzanetatos à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le Plan wallon de sortie de la pauvreté » ;</i>	
<i>Question orale de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la lutte contre la pauvreté »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Tzanetatos, Hardy, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	1
<i>Question orale de M. Tzanetatos à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'attractivité des filières science, technology, engineering, arts and mathematics (STEAM) »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	3
<i>Interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la plainte contre la Belgique pour entorse à la vie privée »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Hermant.....	5
<i>Reprise de la séance</i> .....	7
<i>Projets et propositions</i> .....	8
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 2 et 2bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 2 et 2bis) ;</i>	

<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim).....</i>	8
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert.....	8
<i>Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	8
<i>Observations de la Cour des comptes – Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	9
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Mugemangango, Sahli, Tzanetatos, Disabato, Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	12
<i>Reprise de la séance.....</i>	19
<i>Projets et propositions.....</i>	19
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022* (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 2 et 2bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexes 2 et 2bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 – Annexe 10 partim).....</i>	19
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Mugemangango, Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Sahli, Mme Galant.....	19
<i>Vote.....</i>	34
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	34
<i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2022 (Doc. 737 (2021-2022) N° 1).....</i>	35
<i>Reprise de la séance.....</i>	35
<i>Liste des intervenants.....</i>	36
<i>Abréviations courantes.....</i>	37

Présidence de M. Gardier, Président

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 8 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – La commission a procédé à l'examen de son arriéré.

### PÉTITION POUR UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE DES PROCÉDURES D'OCTROI DES LICENCES D'ARMES

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour une plus grande transparence des procédures d'octroi des licences d'armes.

*Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Je propose M. Hardy comme rapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Hardy est désigné en qualité de rapporteur.

*Échange de vues*

**M. le Président.** – Je le dis pour nos collègues de l'autre côté, je vais tenter d'être le plus attentif possible à vos demandes de prise de parole, mais n'hésitez pas à faire entendre le son de votre voix si besoin était.

Cette pétition contient plus de 1000 signatures. Dans ce cas, il serait assez logique de procéder à l'audition du primo-signataire de cette pétition. Je ne veux pas absolument éviter tout débat sur le sujet, mais il me semble qu'il serait assez logique d'avoir ce débat dans la foulée de cette présentation par le primo-signataire de

cette pétition. Je me tourne néanmoins vers les députés à ce sujet.

Pour moi, nous devons essentiellement décider quand aurait lieu l'audition du primo-signataire de la pétition.

La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin (cdH).** – Je suis d'accord avec vous. Dès lors qu'il y a plus de 1000 signatures, elle est obligatoire. J'abonde dans votre sens : il vaut mieux que le débat se fasse après l'audition du premier signataire. Trouvons une date pour que l'on puisse fixer cela dans les jours à venir.

**M. le Président.** – Je vous propose de le mettre à l'agenda, en voyant avec le premier signataire. J'aurais proposé qu'on le fasse dès la rentrée. Si possible, en fonction de sa disponibilité, lors de la première session du mois de janvier. Nous ferons cette proposition-là.

La Commission a décidé de procéder lundi 17 janvier 2022 à l'audition de M. Graas, primo-signataire de la pétition.

### INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

#### QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PLAN WALLON DE SORTIE DE LA PAUVRETÉ »

#### QUESTION ORALE DE M. HARDY À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ »

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon de :

- M. Tzanetatos, sur « le Plan wallon de sortie de la pauvreté » ;
- M. Hardy, sur « la lutte contre la pauvreté ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

**M. Tzanetatos (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, le Gouvernement a approuvé le 21 octobre dernier en première lecture le Plan wallon de sortie de la pauvreté, qui vise à réduire drastiquement la pauvreté

ainsi que les inégalités afin de garantir aux citoyens une vie décente.

Bien que déjà prévu dans la DPR, ce plan a encore davantage de sens dans le contexte de reconstruction suite aux inondations de juillet dernier et à la crise sanitaire étant donné que la Wallonie a été durement touchée sur ces deux volets.

Ce plan se veut transversal à l'ensemble des compétences wallonnes afin de répondre à l'enjeu de la problématique.

En tant que pilote de ce projet, comment avez-vous articulé ce plan avec les autres niveaux de pouvoir ainsi qu'avec le Plan de relance ?

De quelle manière ce plan va-t-il concrètement rencontrer les objectifs fixés par la DPR ?

**M. le Président.** – La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

**M. Hardy (PS).** – Monsieur le Ministre-Président, le Gouvernement a fait le choix de s'engager fortement dans la lutte contre la pauvreté de manière, non pas à la gérer, mais à tenter de la faire disparaître.

Il semblerait que 482 millions d'euros soient mobilisés autour de trois axes : l'insertion professionnelle pour tous, l'accès au logement pour tous et le bien-être pour tous.

Comment ces fonds vont-ils être articulés ?

Quelle est la vision du Gouvernement pour lutter le plus efficacement possible et le plus rapidement possible contre la pauvreté dans une période qui accentue encore les difficultés pour les ménages ?

Quel est l'état des travaux ?

Quand le Gouvernement compte-t-il aboutir le plus rapidement possible sur ces mesures concrètes pour lutter contre la pauvreté ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Messieurs les Députés, le Gouvernement wallon développe, via des politiques globales et structurelles, un ensemble de dispositifs à destination des publics précarisés. La plupart de ces dispositifs sont rappelés dans le Plan wallon de sortie de la pauvreté que le Gouvernement vient d'adopter.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des inondations de juillet, le Gouvernement a réagi très rapidement pour soutenir les citoyens confrontés à des situations dramatiques.

Au-delà des mesures structurelles ou conjoncturelles existantes, le plan entend développer des approches nouvelles, transversales ou ciblées.

Sur les 31 mesures que compte le Plan de sortie de la pauvreté, 14 sont à mettre en lien avec le Plan de relance wallon. Ce lien est important et total lorsque les mesures sont, stricto sensu, issues du Plan de relance wallon.

Les mesures du Plan de sortie de la pauvreté en lien total avec le Plan de relance de la Wallonie, ce sont les cinq mesures suivantes :

- soutenir les familles monoparentales, dont on sait les difficultés qu'elles éprouvent et qui se sont aggravées avec la covid et avec les inondations ;
- renforcer l'action des Missions régionales pour l'emploi ;
- créer ce qu'on appelle des *one-stop shops* à destination des personnes confrontées à des freins spécifiques qui entravent leur recherche d'emploi ;
- un plan d'inclusion de toutes les Wallonnes et de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique ;
- la création et le développement d'infrastructures d'accueil de la petite enfance.

Le lien avec le Plan de relance wallon est considéré comme partiel, mais important, lorsque la mesure du Plan de sortie de la pauvreté ne recouvre que l'une ou l'autre dimension prévue par le Plan de relance.

Je citerai, par exemple, le renforcement de l'offre de formations des centres d'insertion socioprofessionnelle ou la mise en place d'une stratégie wallonne coordonnée de sortie du sans-abrisme.

Des contacts ont bien évidemment été établis avec les autres niveaux de pouvoir.

Il a d'ailleurs été convenu, avec le cabinet de la ministre fédérale, Karine Lalieux, de se rencontrer à fréquence régulière, et ce, afin d'échanger sur les avancées et les enseignements tirés de la mise en œuvre de nos plans respectifs. Une réunion de travail est prévue entre nos deux cabinets dès ce mois de décembre.

Pour répondre à votre question quant à la DPR, nous avons renseigné le lien pour chaque mesure reprise dans le plan.

Enfin, le Plan de sortie de la pauvreté fera l'objet d'un rapport annuel de suivi et d'un rapport final d'évaluation.

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour les informations que vous avez pu nous donner.

On sait que la Wallonie est à un moment un peu stratégique de son développement et à un moment un peu délicat également puisque la situation financière est telle que l'on ne sait pas faire tout ce que l'on veut. La situation économique nous impose toutefois de continuer à investir en espérant un retour à meilleure fortune des deniers publics et surtout un retour à meilleure fortune de sa politique d'investissement.

C'est dans ce cadre que j'ai essayé de voir un peu les synergies qu'il pouvait y avoir entre le Plan de relance et le Plan de lutte contre la pauvreté.

Vous avez indiqué une série de mesures qui pouvaient être prises de manière isolée l'une de l'autre, mais vous avez surtout, je pense, développer une série d'intentions qui permettaient de coordonner ces différents plans pour avoir un impact beaucoup plus positif et beaucoup plus efficient sur la difficulté qui nous concerne, à savoir lutter contre la pauvreté.

J'entends qu'il y a un développement d'infrastructures dans le secteur de l'accueil de la petite enfance, qui est notamment mis en avant, tout comme le soutien aux familles monoparentales. C'est essentiel. On voit vraiment que l'on sort de plus en plus dans une logique – passez-moi l'expression – patriarcale pour pouvoir essayer de se concentrer sur les situations telles qu'elles sont réellement vécues par les familles aujourd'hui, non seulement par les familles monoparentales, mais également par les familles où l'on a beaucoup plus de femmes qui sont vouées à elles-mêmes et qui sont censées devoir assumer cela même quand elles sont encore en couple.

On voit que c'est encore souvent, malheureusement, l'homme qui privilégie l'accès à la profession plutôt que la femme aujourd'hui. Ce sont tous des signaux auxquels on doit être attentifs, toutes des situations auxquelles on doit être très attentifs, pour pouvoir lisser de manière égalitaire l'avenir de tous les Wallons et de toutes les Wallonnes et lutter au mieux contre cette pauvreté.

**M. le Président.** – La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy (PS).** – Au nom de mon groupe, je tiens à saluer cet effort qui est fait par la Wallonie :

près d'un demi-milliard d'euros qui vise à lutter contre la pauvreté et minimiser la précarisation de la société, en particulier les familles – cela a été dit par M. Tzanetatos – monoparentales qui souffrent dans cette période particulière.

On sera extrêmement attentifs aux résultats concrets de ces mesures, que nous saluons, et qui auront, j'en suis sûr, un effet positif sur notre société.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR  
« L'ATTRACTIVITÉ DES FILIÈRES SCIENCE,  
TECHNOLOGY, ENGINEERING, ARTS AND  
MATHEMATICS (STEAM) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'attractivité des filières *science, technology, engineering, arts and mathematics* (STEAM) ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

**M. Tzanetatos (MR).** – Monsieur le Ministre-Président, on le sait, trop peu de jeunes et de femmes s'orientent vers les filières que l'on résume par l'acronyme STEAM.

Pourtant, il est primordial d'augmenter l'attractivité de ces filières afin de répondre aux défis actuels et futurs puisque, on le sait, le climat, la technologie, l'énergie sont des secteurs de pointe vers lesquels il y aura de plus en plus de débouchés et de plus en plus d'intérêts professionnels.

Dans ce sens, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise, la COCOF et la Région wallonne se sont unies afin de mettre sur la table une stratégie commune en vue de développer l'attractivité de ces filières STEAM. Un comité STEAM devait voir le jour afin de définir un plan stratégique sur 10 ans en concertation avec ces quatre Gouvernements.

Afin d'entériner cette collaboration, les différents Gouvernements ont été appelés à adopter une note identique qui fixerait les missions et la composition de ce comité STEAM dans l'objectif de mettre sur pied ce dernier pour septembre.

Cette note a été adoptée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise et la COCOF. Cependant, pour la Région wallonne, le point a été retiré de l'ordre du jour du Gouvernement.

J'aurais souhaité connaître les raisons qui avaient amené votre Gouvernement à retirer ce point de votre ordre du jour et quelle était votre action en vue de parvenir à l'objectif d'amélioration de ces filières au sein de la Wallonie dans les jours à venir.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, votre question me permet de rappeler mon engagement pour une politique wallonne de qualité en matière de formation, et ce, au bénéfice essentiellement de notre jeunesse.

Afin de mieux appréhender la situation, on doit tenir compte de la ligne du temps et des décisions prises et des réunions tenues et suivies.

En septembre 2020, il y a de cela un peu plus d'un an, le Gouvernement de Wallonie a en effet approuvé la mise en place du centre de références STEM – sciences, technologie, engineering, mathématiques. Ce centre est devenu progressivement le comité STEAM, avec, en plus, « A » pour les arts.

La Wallonie a alors participé au groupe de travail avec les Gouvernements partenaires, COCOF, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, oserais-je dire, durant des mois pour établir la composition du comité STEAM. Une note commune afférente devait ensuite être approuvée au sein de chaque Gouvernement.

J'ouvre une parenthèse pour redire mon credo afin qu'il puisse se propager : je pense très sincèrement que, tant que l'on est dans une situation où, pour que la Wallonie puisse avancer, il faut tenir compte de Bruxelles, de la Fédération, de la COCOF ou peut-être de celles et ceux qui vont marcher sur Mars, nous freinons, d'une manière considérable, l'avancée de projets, tant nécessaires à nos concitoyens.

Le 8 juillet dernier, le point relatif à la composition de ce Comité STEAM se trouvait à l'ordre du jour du gouvernement de Wallonie. Toutefois, je l'ai retiré dans un premier temps parce que je voulais discuter avec les membres du Gouvernement de la forme à donner à la présidence de ce comité. En effet, il était prévu que la coupole interministérielle du Comité STEAM soit dirigée par une coprésidence à quatre têtes.

Ma mère, qui ne savait ni lire ni écrire, avait cette expression : « quand il y a beaucoup de coqs, il ne fait jamais jour ». Je pense qu'elle avait raison. Voyant cette générosité de coprésidence, je me suis dit que je ne pouvais pas être complice de ce genre de brol. J'ai donc remis le point. Le 14 juillet, il n'a pu être discuté, vu les inondations malheureusement catastrophiques que l'on a connues. Dès la rentrée, mon cabinet a repris contact avec nos partenaires. Ce que je veux, c'est une présidence unique du Comité STEAM ; cette formule est, je pense, la plus efficace, ne fût-ce que pour animer les réunions, mais également en termes d'identification, de responsabilité, et des rôles.

En termes de profil, la présidence du Comité STEAM doit être, selon moi, occupée par une personne – homme ou femme ou iel – de référence, dont les connaissances sur les sujets sont incontestables et incontestées. Cette personne deviendrait alors ambassadrice de la dynamique du Comité STEAM et elle ferait rapport à chaque gouvernement du travail réalisé de ce comité.

Une deuxième réunion a eu lieu entre les partenaires, jeudi dernier. Un peu comme je m'y

attendais, un accord n'a pas pu être trouvé sur le principe. Parallèlement à la constitution de ce comité, il est important de souligner que la Wallonie avance quand même sur le dossier STEAM. Celui-ci fait l'objet de mesures portées par les ministres Borsus et Morreale, dans le cadre du plan de relance. Je soutiens pleinement le travail des deux ministres, qui est un travail remarquable.

La mise en place d'un plan coordonné de promotion des métiers STEAM était à l'ordre du jour de vendredi. Au niveau du Comité STEAM, une réunion devrait être programmée prochainement. La Wallonie veut en tout cas avancer. Si cela ne va pas, nous avancerons seuls. Mais si c'était possible de trouver une solution commune, cela serait très bien. Je ne sais pas, Monsieur le Député, quel est votre sentiment, mais moi une direction à quatre têtes... J'en étais resté à la limite du triumvirat, mais la « quatriumvirat » – je ne sais comment on dit cela –, je ne l'avais pas encore connu.

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** – Merci pour votre réponse. Vous me demandez mon avis sur une présidence à quatre têtes. Effectivement, quand on est à plusieurs pour un même siège, on manque souvent d'efficacité, mais c'est une réflexion tout à fait personnelle.

En revanche, comme vous l'avez souligné, la Wallonie ne doit pas s'empêcher d'avancer, même si ce comité peine à se mettre en place pour une question de chef d'orchestre.

La géographie de notre pays et la proximité de nos Régions et des quatre institutions concernées fait que cela n'aurait pas de sens que la Wallonie avance seule. Ce sont des secteurs qui sont d'avenir. La stratégie qui est coconstruite par l'ensemble des partenaires vise à améliorer la connaissance de ses filières, l'attractivité et l'attractivité au sein de la formation de l'enseignement. Cela a du sens que tout le monde y participe. Pour augmenter l'attractivité des secteurs professionnels, notamment sur le plan de la stabilité, cela a aussi du sens que cela se fasse au niveau francophone de manière générale.

Il y a lieu d'essayer de dégager une solution pour que l'on puisse être efficace et que l'on n'en arrive pas à un scénario typiquement belge, et peut-être typiquement francophone belge, qui vise à tourner en eau de boudin au détriment de l'efficacité de secteurs d'avenir. La Wallonie en a besoin et vous avez souligné le travail de Mme Morreale et de M. Borsus sur ces sujets, mais je pense que la Wallonie doit continuer à travailler de son côté et qu'elle aura un impact beaucoup plus positif si l'ensemble des institutions concernées pouvait travailler ensemble.

**INTERPELLATION DE M. MUGEMANGANGO À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA  
PLAINTÉ CONTRE LA BELGIQUE POUR  
ENTORSE À LA VIE PRIVÉE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la plainte contre la Belgique pour entorse à la vie privée ».

M. Bastin se joint à l'interpellation de M. Mugemangango.

La parole est à M. Mugemangango pour développer son interpellation.

**M. Mugemangango (PTB).** – Je remercie la commission pour sa compréhension, vu que vous avez modifié l'ordre des prises de parole. Je suis allé ce matin à une manifestation dont tout le monde a entendu parler et j'ai sous-estimé le temps que cela prendrait pour revenir ici à temps. J'en viens à mon interpellation.

Monsieur le Ministre-Président, une plainte a été déposée auprès de la Commission européenne, car les parlements, fédéral et fédérés, auraient volontairement et sciemment violé le droit européen en n'exigeant pas de soumettre le dernier gros paquet de mesures covid, dont l'extension du Covid Safe Ticket, à l'Autorité de protection des données. Selon les plaignants, c'est une « entorse grave de plus au RGPD ».

Pour rappel, la Belgique n'est pas à son premier coup d'essai. Notre pays fait en effet déjà l'objet d'une procédure en infraction grave au RGPD – règlement général sur la protection des données – lancée par la Commission européenne.

La Commission européenne nous a avertis avec un délai expirant au 12 janvier. Après cela, elle lancera une procédure contre la Belgique devant la Cour de justice de l'Union européenne pour violation du RGPD. Elle nous reproche la présence à l'Autorité de protection des données de trois personnes qui ne sont pas indépendantes.

L'un d'eux a participé avec le Gouvernement au projet « data against corona » pour le tracing – le président David Stevens -, un autre fait partie du Comité de sécurité de l'information – Bart Preneel – et le troisième dirige les deux plus grandes bases de données de l'État – Frank Robben.

L'APD est censée être un contre-pouvoir pour protéger les droits des citoyens, notamment en donnant son avis sur des projets ou propositions de loi. Elle ne peut pas remplir son rôle dans ces conditions.

Frank Robben par exemple est contrôleur et contrôlé puisqu'il est membre de l'APD tout en dirigeant deux grandes bases de données étatiques qui doivent

justement être contrôlées par l'APD. Un autre exemple, pour M. Stevens, c'est le même problème, car il a participé au projet « data against corona » et il doit juger en même temps si ce projet respecte la protection des données. M. Preneel est en même temps dans le Comité de sécurité de l'information qui travaille directement pour le Gouvernement fédéral et dans l'APD.

J'aimerais donc entendre votre sentiment là-dessus.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**M. Bastin (cdH).** – Monsieur le Ministre-Président, comme l'a dit mon collègue, une plainte européenne a été déposée auprès de la Commission européenne. La Belgique aurait sciemment violé le droit européen en ne demandant pas l'avis de l'APD sur les derniers textes covid. Ce n'est d'ailleurs pas que l'APD qui est ignorée.

Les différents gouvernements de ce pays se sont assis sur le Conseil d'État plus d'une fois depuis mars 2020, soit celui de rendre son avis en extrême urgence, soit il est purement et simplement ignoré. Que dire aussi des procédures de notre Parlement pour tout ce qui touche au covid ? L'urgence est devenue la norme, Monsieur le Ministre-Président. Les groupes reçoivent une proposition de décret le lundi pour un vote le mardi. L'urgence parlementaire a été sollicitée cinq fois en quatre mois. La dernière frasque en date était l'accord de coopération correcteur auquel était joint un avis du Conseil d'État en néerlandais deux heures avant le vote. Je trouve que cela manque un peu de sérieux. Clairement, l'édifice juridique covid est d'une faiblesse incroyable. Le Tribunal de première instance de Namur a d'ailleurs annulé une amende pour violation du CST.

On a un sentiment de diktat. Le CODECO se réunit, un arrêté est publié vers minuit et chacun est censé obtempérer alors même que le Conseil d'État et l'APD sont très souvent ignorés. C'est inacceptable. On l'a encore vu ce matin sur une publication de la plateforme concernant l'arrêté des pouvoirs spéciaux sur le port du masque pour les enfants à partir de six ans. Il n'y a toujours pas d'avis du Conseil d'État. Ce n'est donc pas le fonctionnement normal d'un État de droit. C'est même inacceptable. On viole le respect à la vie privée. On viole le principe de l'égalité.

On viole le respect à la vie privée, on viole le principe de l'égalité, on viole le principe de proportionnalité. On fait fi de tous les obstacles érigés pour, justement légiférer correctement.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, à l'avenir, comptez-vous demander les différents avis sur les différentes propositions ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Messieurs les Députés, pour tout ce que relève du niveau fédéral et des instances fédérales, je ne vais pas m'autoriser à formuler des commentaires. Je n'ai pas besoin de vous dire que vos propres collègues dans chacune des familles politiques peuvent bien sûr interpellier le Gouvernement fédéral à cet égard. C'est le meilleur moyen pour comprendre et mettre les points sur les « i ».

Pour ce qui concerne les mesures covid que nous avons pu prendre, et particulièrement les mesures covid relatives à l'extension du CST, je voudrais vous dire ceci. D'abord, il y a eu un accord de coopération le 14 juillet conclu entre l'État fédéral et six entités fédérées – Communauté flamande, Communauté française, Communauté germanophone, Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française -. Cet accord de coopération a prévu la mise en place du Covid Safe Ticket dans les événements de masse et les projets pilotes à partir d'une jauge déterminée. L'accord avait été soumis à l'autorité de protection des données pour avis et ensuite adapté selon les remarques de l'autorité.

Je me permets de dire à M. Bastin – il le sait, j'ai beaucoup observé ce que votre formation politique a eu comme comportement pendant, oserais je dire presque des décennies, maintenant. C'est le bénéfice de l'âge. Quand l'on dit « avis », personne ne nous oblige de tenir compte de l'avis. Le demander, le lire, certainement. Si l'on trouve que c'est pertinent, parce que nous en avons encore le droit, nous prenons en considération ou nous ne prenons pas en considération. C'est la liberté de chaque pouvoir exécutif. L'accord de coopération du 27 septembre 2021 conclu entre les mêmes partis a prévu que le CST, en plus d'être toujours applicable dans les événements de masse et projets pilotes pouvait être appliqué par des entités fédérées dans des secteurs déterminés et énumérés. Là aussi, l'accord avait été soumis à l'autorité de protection des données et l'avis avait été largement pris en compte.

Par la suite, compte tenu de l'aggravation de la situation épidémiologique, la Région wallonne a décidé le 21 octobre d'adopter un décret relatif à l'usage du Covid Safe ticket dans les secteurs déterminés par l'accord de coopération tel que l'HORECA, les centres de sport et de fitness, le secteur culturel, festif, récréatif, les établissements de soins, les foires commerciales, les congrès ainsi que les discothèques.

Là encore, ce décret a été soumis à l'autorité de protection des données et des modifications sont intervenues à la suite de l'avis qui a été rendu notamment au niveau de la finalité du décret et du traitement des données qui ont été précisés.

En conclusion, les trois textes légaux qui ont fondés et mis en place l'utilisation du Covid Safe Ticket en Wallonie ont été soumis à l'autorité de protection des

données, des avis qui sont en outre publiés et donc accessibles à tout un chacun.

Cela veut-il dire que tous les textes ont été soumis ? Non, seuls les textes pour lesquels aucun nouveau traitement de données n'était prévu ne sont pas passés par le Conseil d'État. Par exemple, l'accord de coopération du 28 octobre, qui prévoyait simplement que le CST pouvait être appliqué en Wallonie, même en cas d'activation de la loi Pandémie fédérale, là, il n'y a rien de nouveau en termes de données personnelles, l'accord n'a aucun impact sur le CST en tant que tel et sur le traitement des données. De la même manière, en ce qui concerne la modification intervenue dans le décret wallon CST, cette modification consiste simplement à une mise en cohérence avec les décisions intervenues lors du CODECO. Il n'y a eu aucun nouveau traitement de données et toutes les dispositions qui avaient été sollicitées par l'Autorité de protection des données dans son avis ont été conservées.

Les textes qui ont fondé la mise en place du Covid Safe Ticket chez nous ont été soumis à l'Autorité de protection des données.

En ce qui concerne le Conseil d'État, je rappelle que la plainte contre l'État belge, je rappelle que l'Autorité de protection des données, comme je l'ai dit en commençant, est une autorité fédérale, qui dispose des prérogatives pour être une autorité de contrôle au sens du RGPD et du respect de la vie privée. Le Conseil d'État affirme d'ailleurs régulièrement que la protection de la vie privée est et reste une compétence fédérale. La Région wallonne ne revendique nullement l'extension de cette compétence en matière de protection de la vie privée, plus particulièrement en matière de protection des données à caractère personnel.

Par conséquent, la Région wallonne n'a pas vocation à s'immiscer dans les échanges qui sont en cours entre l'Autorité fédérale et la Commission européenne. Je répète ce que j'ai dit en commençant, bien entendu, vos collègues de vos propres formations politiques ont toujours ce droit de contrôler l'activité du Gouvernement fédéral et d'interpeller le Gouvernement fédéral.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** – Monsieur le Ministre-Président, vous avez fait la liste des éléments qui ont été effectivement soumis à l'Autorité de protection des données, mais vous devez reconnaître effectivement que les dernières modifications n'ont pas été soumises à l'Autorité de protection des données. Le règlement qui gère en Belgique prévoit que, dès que les modifications réglementaires ont un impact sur les données des personnes, cet accord doit être soumis. Dans ce sens-là, il y a bien un manquement dans la protection des données des citoyens.

Ne vous inquiétez pas, à tous les niveaux de pouvoir, nous sommes intervenus. On est intervenus pour justement protéger les données des citoyens, mais la Région wallonne elle-même peut évidemment prendre cette initiative, de pouvoir consulter l'Autorité de protection des données.

Vous avez cité vous-même le Conseil d'État. Le Conseil d'État lui-même a insisté sur cette étape importante.

Il reste que, malgré la réponse que vous avez fournie, la question d'avoir la garantie que le Gouvernement wallon va s'assurer effectivement du respect des droits des personnes et des citoyens et du respect de la protection de leurs données privées ; cette garantie, on ne l'a pas, puisque, dès qu'il y a une modification – il y a eu dernièrement évidemment des modifications dans la manière dont les citoyens allaient être traités – sur la manière dont les données sont traitées, cette autorité doit être consultée. Cela reste vraiment une étape essentielle.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Si vous me le permettez, vous céderez la parole à M. Mugemangango, je voudrais juste, entre nous, que nous ayons l'élégance de la vérité.

Je viens d'évoquer, dans un français plus ou moins correct, que c'est juste le contraire de ce que vous avez dit. Nous avons, chaque fois qu'il s'est agi de données personnelles, consulté l'autorité. Quand on ne l'a pas fait, c'est parce que c'était purement technique et que cela ne portait pas atteinte aux données personnelles.

Je crois que l'on ne peut pas être plus clair.

Bien entendu, le Gouvernement veille, comme à la prunelle de ses yeux, à la protection des données de nos concitoyens.

**M. Mugemangango** (PTB). – Toute la question est : que voulez-vous dire par modifications purement techniques ? C'est là-dessus qu'il y a des interprétations qui sont manifestement divergentes. C'est sur ces dispositions...

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Voulez-vous que je relise ma réponse ?

**M. Mugemangango** (PTB). – Si vous le voulez.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Nous avons bien le temps, pas de souci. Je vais le faire, parce que manifestement, une seule lecture n'a pas suffi.

**M. Mugemangango** (PTB). – Vous pouvez vous concentrer, pour épargner le temps de tout le monde, sur ces fameuses « dispositions techniques » dont vous parliez.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vous le dis : l'accord de coopération du 28 octobre, qui prévoyait simplement que le CST pouvait être appliqué en Wallonie, même en cas d'activation de la loi Pandémie fédérale, ne modifie pas d'un millimètre les données personnelles de qui que ce soit. C'est tout. C'était simplement cette autorisation, et il a fallu passer par l'accord de coopération, bien entendu.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – On y reviendra, mais je pense qu'il y a là un défaut d'interprétation.

**M. le Président.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses. C'est vrai que sur la partie fédérale, nous ne manquons pas, et nous ne manquerons pas encore d'interpeller le Gouvernement fédéral sur le sujet. J'ai beaucoup moins d'expérience que vous, Monsieur le Ministre-Président, donc je ne voudrais pas vous donner un conseil.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Avec un peu de chance, cela peut vous arriver.

**M. Bastin** (cdH). – Cela pourrait, qui sait. Vous dites très justement, concernant les avis : « Ce n'est qu'un avis ». Vous dites qu'il faut le demander, il faut surtout le lire aussi, mais il aussi parfois l'appliquer. C'est vrai que ce n'est qu'un avis, mais à un certain moment, quand on voit qu'un décret a été contesté par la justice, justement par défaut d'avis, il faudrait peut-être le demander un peu plus souvent, mais surtout l'appliquer parfois, Monsieur le Ministre-Président.

**M. le Président.** – L'incident est clos.

*- La séance est suspendue à 14 heures 49 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 15 heures 39 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022 (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 2 ET 2BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 2 ET 2BIS)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 PARTIM)

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 et 1bis) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 – Annexes 2 et 2bis) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 - Annexes 2 et 2bis) ;
- du budget des Unités d'administration publique (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 - Annexe 10 partim) et (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 - Annexe 10 partim).

#### *Désignation d'un rapporteur*

**M. le Président.** – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

#### *Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon*

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, la Région et ses citoyens

– je n'ai pas besoin de vous le rappeler – ont été durement touchés durant cette année 2021, d'abord par la crise sanitaire, ensuite pas les inondations catastrophiques de juillet.

Ces événements extraordinaires ont fait entrer la Wallonie en phase d'urgence absolue. Malgré cette situation, pour ce qui est de la gouvernance ordinaire, le Gouvernement tient à respecter les objectifs qu'il s'était fixés dans sa Déclaration de politique régionale. C'est ainsi que le solde de financement s'établit à 207 millions d'euros. Bien entendu, les actions de relance et d'intervention dans les zones sinistrées occasionnent une augmentation de la dette.

Le Gouvernement a donc deux préoccupations budgétaires, que je qualifie de macrofinancière : le respect de la trajectoire pour ce qui concerne la gouvernance ordinaire et la trajectoire du solde net à financer.

Deuxièmement, l'assurance que la dette wallonne soit soutenable.

Dans ce contexte inédit, le Gouvernement présente tout naturellement sa trajectoire budgétaire du solde net à financer, hors dépenses covid, hors dépenses plan de relance et hors dépenses inondations.

Si l'on en croit Paolo Gentiloni, Commissaire européen aux affaires économiques, les coûts d'urgence liés aux inondations pourraient considérés comme des dépenses exceptionnelles au sens du traité.

Les dépenses en lien avec les inondations seraient donc exclues du calcul des déficits publics des pays de l'Union européenne. Elles seraient donc exclues du calcul de l'effort budgétaire structurel d'un État membre.

Mesdames et Messieurs les Députés, nul ne peut en douter, la crise sanitaire aura encore des effets sur les finances de la Région en 2022 et je crains en 2023 et au-delà.

Il est maintenant question d'un nouveau variant du coronavirus. De grandes incertitudes pèsent quant aux futures mesures d'urgence potentiellement nécessaires. Ces mesures seront évidemment en fonction de plusieurs variables : la hausse des infections, la progression du variant actuel, Omicron, et peut-être l'apparition de nouveaux mutants dont on nous ne parle pas encore aujourd'hui.

La réserve covid-19 constituée à l'initial 2021 a donc été réalimentée dans le cadre du budget 2022 à hauteur de 124 millions d'euros. La réserve covid de 124 millions d'euros vise, à ce stade, aux paiements des soldes des factures 2021, *tracing*, vaccination, *testing*. La poursuite de la vaccination en 2022, en particulier pour la troisième dose et la poursuite du *testing*.

Le plan Facilité pour la reprise et la résilience a reçu, quant à lui, une évaluation favorable de la Commission européenne, c'était déjà en juin dernier.

Le plan a ensuite été approuvé définitivement par le Conseil européen des affaires économiques et financières de l'Union européenne le 13 juillet.

La Région wallonne a perçu, à ce stade, un budget de préfinancement de 192 millions d'euros soit 25 % du préfinancement perçu par la Belgique. Ce montant est désormais inscrit en recettes au sein du budget 2022 initial.

De plus, le plan financier de la Commission européenne prévoit qu'à la fin du premier semestre 2022, l'enveloppe pouvant être libérée est de 847 millions d'euros.

Cela veut donc dire que, si la Région wallonne atteint ces objectifs dans le timing qu'elle s'est fixé, elle percevra 25 % de chaque enveloppe libérée. Cela représente 212 millions d'euros supplémentaires pour la Région wallonne en 2022.

En ce qui concerne le Plan de relance de la Wallonie, 1,942 milliard d'euros de crédit d'engagements et 1,459 milliard d'euros de crédit de liquidations sont prévus en 2022.

L'année 2021 a également été marquée par les inondations, comme je l'ai dit, dont les conséquences ne s'arrêtent pas à l'année civile. Le Gouvernement a donc décidé de modifier son plan de relance pour y intégrer un sixième axe. Celui-ci dénommé : « Soutenir la reconstruction et la résilience des territoires sinistrés » est doté d'une enveloppe budgétaire de 737 millions d'euros.

Au budget 2022, 177 millions d'euros de crédits et de liquidations seront consacrés à cet axe.

Quant à la dotation au Fonds wallon des calamités publiques, elle a fait l'objet d'une majoration de 458 millions d'euros par rapport au budget 2021.

Ces moyens viennent s'ajouter aux 200 millions d'euros prévus dans ce fonds pour l'année 2021.

Enfin, en ce qui concerne les fonds structurels, les appels à projets FEDER, FSE et de coopération territoriale comme INTERREG seront lancés au premier semestre 2022.

Par conséquent, pour l'année 2022, la nouvelle programmation des cofinancements européens 2021-2027 centralisés au sein de la DO 36 a été dotée d'un budget de 686 millions d'euros en crédits d'engagement et 115 millions d'euros en crédits de liquidation.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais insister à nouveau sur l'objectif du Gouvernement. Les

conséquences du drame de la covid et des inondations sont telles que nous devons nous unir pour réinventer la Wallonie.

Il était absolument indispensable pour le Gouvernement et absolument impensable d'abandonner et de laisser à leur sort toutes les personnes qui ont vu leur activité être mise à l'arrêt pendant de si longs mois, toutes les personnes qui ont vu leur maison, leur mobilier, leur voiture emportés par les flots.

Les montants que nous avons investis sont colossaux. Mais, nous pensons qu'ils étaient indispensables. Les dépenses pour la reconstruction des zones sinistrées s'inscrivent dans une perspective de relance, de redéploiement, de résilience et de solidarité. Ensemble, avec clairvoyance et détermination, je suis convaincu que nous parviendrons à transformer le malheur que nous connaissons en opportunité d'un renouveau.

Tous nos efforts sont tournés vers un seul et même objectif, et je ne doute pas que cet objectif est partagé par tout un chacun au sein du Parlement, majorité comme opposition.

L'objectif est de permettre à la Wallonie de se relever et de se projeter vers un avenir meilleur et plus heureux.

Bien entendu, Monsieur le Président, chers collègues, je me tiens à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions. Merci.

*Observations de la Cour des comptes – Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes*

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hubert.

**Mme Hubert,** Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, je vous présenterai les principales variations des crédits budgétaires prévus au budget initial 2022 par rapport au budget ajusté 2021 qui ont été examinés par la Cour.

Concernant les compétences du ministre-président, il s'agira principalement des crédits inscrits au sein des divisions organiques 10, commentées aux pages 54 à 58 du rapport de la Cour ainsi que la division organique 17 commentée aux pages 63 et 64 de son rapport.

Par rapport au budget ajusté 2021, les crédits de la division organique 10 augmentent de 2 165,4 millions d'euros en engagements et de 1 250,2 millions d'euros en liquidations.

La Cour a examiné le programme 08 qui reprend les dépenses liées à la relance, à la résilience et au covid ainsi que le programme 11 intitulé « Plan de relance de

la Wallonie et la facilité pour la relance et la résilience européenne ».

Les crédits du programme 08 inscrits sous la forme de provisions et de réserves s'élèvent globalement à 237,8 millions d'euros en engagements, en baisse de 896,5 millions d'euros par rapport à l'ajustement en 2021 et à 221,9 millions d'euros en liquidation, soit une baisse de 504 millions d'euros.

Deux articles de base sont au sein de ce programme de la compétence du ministre-président. D'une part l'article de base « Plan de relance de la Wallonie » qui a été supprimé et transféré vers le programme 11, soit une baisse des crédits de 900 millions d'euros en engagements et de 507 millions d'euros en liquidation.

D'autre part, les crédits inscrits sur l'article de base intitulé « Réserve covid-19 » qui sont en hausse de 27,7 millions d'euros en engagements et en liquidation.

Le nouveau programme 11 est doté de crédits à hauteur de 3 102,7 millions d'euros en engagements et de 1 787,2 millions d'euros en liquidation. Il est destiné à couvrir les dépenses des projets repris dans le Plan de relance de la Wallonie et la Facilité pour la relance et la résilience européennes.

Il comprend cinq articles de base, dont quatre qui sont de la compétence du ministre-président. Tout d'abord l'article 01.02 « Plan de relance de la Wallonie », doté de crédits à hauteur de 1 942,3 millions d'euros en engagements, et de 1 374,6 millions d'euros en liquidation.

Ensuite, l'article de base 01.03 « Provision pour la relance et la résilience européennes » doté de crédits d'engagement à hauteur de 574,1 millions d'euros et de crédits de liquidation à hauteur de 200,2 millions d'euros.

L'article de base 84.01 « Préfinancement dans le cadre de la facilité pour la relance et la résilience européenne » dont les crédits s'élèvent à 381,7 millions d'euros en engagement et 7,8 millions d'euros en liquidation. Les dépenses effectives sur le projet FRR qui seront engagées et liquidées en 2022 seront donc comptabilisées sur cet article de base et la contrepartie en recettes de ces dépenses sera comptabilisée sur un code 88 de l'année au cours de laquelle les subventions seront effectivement perçues.

L'article de base 91.01 « Facilité pour la relance et la résilience européenne » est doté de crédits d'engagement et de liquidation à hauteur de 192,4 millions d'euros. Les dépenses financées par l'avance reçue dans le cadre de ce plan seront comptabilisées sur cet article de base. Ce montant de 192,4 millions d'euros correspond à l'avance reçue et comptabilisée en recettes sur l'article de base 96.40 correspondant.

Les provisions comptabilisées sur les programmes 8 et 11, toutes compétences confondues, s'élèvent à 15,41 % du budget total 2022 de la Région pour les crédits d'engagement et à 10,17 % pour les crédits de liquidation. La Cour des comptes observe que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques et qui nuit de ce fait à la transparence du budget.

Afin de respecter le principe de spécialité budgétaire, elle recommande de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget. Elle relève que, en l'occurrence, le CGT a inscrit en recettes dans son budget des moyens issus de ces réserves à hauteur de 8,6 millions d'euros pour la relance et les inondations. De même, l'OTW a inscrit un montant de 56,5 millions d'euros en recettes spécifiques « Plan de relance wallon » issus de ces réserves.

Concernant les dépenses liées aux inondations, je ferai tout d'abord un point sur l'année 2021 et je continuerai ensuite sur les crédits prévus au budget initial 2022. Afin de faire face aux conséquences des inondations survenues du 14 au 16 juillet 2021, ainsi que le 24 juillet 2021, qui ont été reconnues en tant que calamités naturelles publiques, le Gouvernement a réalloué des crédits au sein du budget 2021. Il n'a pas prévu de réaliser un second ajustement du budget pour l'année 2021.

Selon les informations qui ont été communiquées par le cabinet du ministre du Budget, le montant des crédits de liquidation dédiés aux inondations a été fixé à ce jour à 442,8 millions d'euros pour 2021. Pour l'année 2022, les dépenses liées aux inondations prévues au budget initial s'élèvent à 761,4 millions d'euros. Alors, ce montant comporte principalement :

- 177,4 millions d'euros qui sont issus de la provision dédiée au Plan de relance de la Wallonie ;
- 10 millions d'euros qui sont issus de la provision « Résilience, relance et redéploiement » ;
- 458 millions d'euros qui sont alloués au Fonds wallon des calamités naturelles pour indemniser les dommages non couverts par le protocole qui a été conclu entre la Wallonie et les assureurs ;
- 48,1 millions d'euros qui sont dédiés à la reconstruction des infrastructures et des ouvrages d'art du réseau des voies navigables, du réseau routier régional et au nettoyage des cours d'eau ;
- 17 millions d'euros ont été alloués à la SOWALFIN, la SOGEPa et la SRIW pour le soutien aux indépendants et aux entreprises touchés par les inondations ;
- 15 millions d'euros de prime à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des entreprises.

Le décret du 23 septembre 2021 a instauré un régime particulier d'indemnisation de certains dommages causés par les inondations. Dans ce cadre, le Gouvernement a conclu un protocole d'accord avec les assureurs, alors que l'article 130, § 2, de la loi du 4 avril 2014 sur les assurances prévoit la limitation de l'intervention des assureurs en cas de catastrophe naturelle de grande ampleur, les assureurs ont accepté de doubler le montant de leurs interventions.

Afin de s'assurer que les personnes sinistrées, assurées en risque simple, soient indemnisées à 100 % des dommages estimés et couverts selon les règles de leur police d'assurance, le Gouvernement a décidé de prendre à sa charge le solde des indemnisations non couvert par les assureurs.

En vertu de ce protocole, les assureurs préfinancent la part wallonne de l'indemnisation des sinistrés. Dans les faits, lors de l'indemnisation, les assureurs souscrivent un prêt à la Région wallonne à un taux de 0 % pour un montant nominal correspondant à la participation wallonne dans les dommages payés. Le remboursement par la Région de la première annuité de ce prêt s'effectuera le 1er août 2024, à concurrence de 12,5 % du montant total de la participation wallonne et ce remboursement se clôturera le 1er août 2031.

Le protocole prévoit qu'un premier décompte des sommes versées par les assureurs devait être établi par ceux-ci pour le 1er novembre 2021.

Il doit être mis à jour tous les trois mois durant la première année et chaque année ensuite.

La clôture définitive devra être effectuée après cinq ans. Selon le cabinet du ministre du Budget, ce premier décompte n'a pas encore été transmis à ce jour.

Des estimations réalisées par les assureurs, arrêtées au 30 septembre 2021, il apparaît que le montant des dommages atteint 1 734,4 millions d'euros pour l'ensemble du territoire wallon. Les compagnies d'assurance interviendront à concurrence de 650,5 millions d'euros en faveur des sinistrés.

Le solde des indemnisations de 1 083,9 millions d'euros, qui sera donc préfinancé par les compagnies d'assurance, sera à charge de la Région wallonne.

Les estimations récentes du montant qui sera versé par les assureurs en lieu et place de la Région au 31 décembre 2021 s'élèvent à 266 millions d'euros, dont 25,4 millions d'euros ont déjà été versés aux sinistrés en date du 31 octobre.

Le solde de 817,9 millions d'euros devrait être principalement à charge du budget de l'année 2022.

La Cour des comptes observe toutefois que le projet de budget général des dépenses pour l'année 2022 ne comporte aucun crédit qui est dédié à l'imputation en

dépenses de ces indemnisations qui sont liées au protocole avec les assureurs. De même, le projet de budget des recettes ne comporte pas le montant estimé de l'emprunt équivalent à ces dépenses.

La même observation peut être formulée pour le budget de l'année 2021 qui n'a pas fait l'objet d'un ajustement postérieur à la survenance des inondations. Selon l'exposé général, au moment de la confection du projet de budget, la ventilation entre 2021 et 2022 de la part des indemnisations à charge des assureurs n'était pas encore déterminée.

Cette répartition est désormais connue. La Cour des comptes demande donc de réallouer, pour l'année 2021, les crédits nécessaires à l'imputation de ces dépenses, estimés à 266 millions d'euros, et d'inscrire en contrepartie la recette d'emprunt équivalente dès la constatation du droit.

Pour l'année 2022, en l'absence d'amendement du présent projet de budget, la Cour recommande de procéder de manière identique dans l'attente d'un ajustement.

À ce jour, le coût global estimé des inondations à charge des budgets 2021 et 2022 de la Région, s'élève à 2,3 milliards d'euros.

Enfin, je terminerai par la division organique 17 où les crédits augmentent de 369,9 millions d'euros en engagement et de 421,1 millions d'euros en liquidation. Cette hausse concerne surtout le programme « Affaires intérieures » dont les crédits d'engagement augmentent de 424,2 millions d'euros et les crédits de liquidation de 416,4 millions d'euros à l'initial 2022.

Cette hausse s'explique par le nouvel article de base « Aides à l'investissement pour le fonds wallon des calamités naturelles – division fonds des calamités publiques » qui est doté de crédits d'engagement et liquidation à hauteur de 453,5 millions d'euros.

Ces crédits visent à couvrir, pour l'année 2022, les dépenses liées aux inondations exceptionnelles de juillet 2021.

**M. le Président.** – Je vous propose, pour l'organisation de nos travaux, de procéder à un premier tour de questions, en ce compris les questions à la Cour des comptes. De cette manière, cela permettra le cas échéant de libérer Mme Hubert.

Nous procéderons ensuite division organique par division organique, voire programme par programme quand c'est nécessaire.

La parole à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je voudrais remercier Mme Hubert pour son

exposé et remercier la Cour pour l'examen minutieux du budget.

Si je vous comprends bien, ce que la Cour souhaiterait, c'est que l'on note en 2021 et 2022, ce qui est considéré comme « dépenses » et « entrées », qui seront finalement les mêmes montants, même si on ne sort rien.

C'est plutôt, même si ce sont les assureurs qui paient, vous dites, si je comprends bien, il faut que l'on retrouve les entrées financières et les dépenses. Cela ne pose vraiment aucun problème. Nous allons élaborer une note au Gouvernement. Bien entendu, nous exécuterons ce que dit la Cour des comptes. Nous étions partis d'un principe qui était : » puisque l'on ne dépense pas pour le moment, ce n'est pas une vraie dépense », mais je comprends la technique budgétaire. Dès lors, il en sera fait ainsi dans les meilleurs délais. Voilà l'observation que je m'autorisais, en réitérant bien sûr mes remerciements à la Cour.

#### *Discussion générale*

**M. le Président.** – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – La préséance revient bien sûr, en termes de présentation du budget, au ministre-président. Je n'en ai subi aucun ombrage, soyez-en rassuré.

Je voudrais revenir justement sur la réponse du ministre-président qui vous dit : « Finalement, c'est facial, cela ne compte pas », sauf qu'aujourd'hui le système est un système de préfinancement par le secteur des assurances. Je voudrais vous interroger, comme représentante de la Cour des comptes, sur l'impact sur le solde brut à financer sur ce solde net à financer et l'impact sur la dette wallonne. De ce point de vue, je pense qu'il y a un impact et qu'une partie importante de la réalité budgétaire de la Wallonie est effectivement cachée par cette omission des montants qui auraient dû être inscrits au budget wallon en ce qui concerne cet élément.

Je voudrais revenir également sur un autre élément que vous avez évoqué, à savoir les 2,3 milliards d'euros du coût des inondations. Vous avez 2,3 millions d'euros pour la Région wallonne. C'est pour la Région wallonne en tant qu'entité et est-ce inclus le coût par les assureurs ou est-ce sans le coût des assureurs ? Je voudrais que vous puissiez me préciser ce qu'il y a finalement derrière le chiffre de 2,3 milliards d'euros.

Vous le soulignez également dans le cadre du budget, vous dénoncez l'utilisation des systèmes de provision comptable, puisque, on le voit, les départements qui relèvent du ministre-président ont été gonflés, hypertrophiés par rapport à ce qui est

habituellement, puisque l'on a notamment les quasi 2 milliards d'euros de crédits d'engagement supplémentaires pour le Plan de relance, mais qui ont l'inconvénient, pour nous parlementaires, de ne donner qu'une très faible visibilité sur la manière dont va concrètement être utilisée cette somme de quasiment 2 milliards d'euros dans l'année 2022. C'est un problème évidemment pour le contrôle démocratique que le Parlement exerce sur le budget présenté par le Gouvernement. Pour reprendre les chiffres que vous citez au niveau de la Cour des comptes, vous dites, sur les programmes 08 et 11, aujourd'hui, 15,41 % du budget total de 2022 sont constitués de provision et, pour les crédits d'engagement, on monte à 10 %. Vous dites que la Cour des comptes observe que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques et nuit, de ce fait, à la transparence du budget. C'est évidemment quelque chose dont nous sommes, nous, parlementaires, les victimes.

Un monitoring est-il possible, par exemple, par la Cour des comptes, de l'évolution des choses au courant de l'année ? Est-ce un service que la Cour des comptes pourrait rendre parce que l'on est là sur une enveloppe budgétaire de 7,6 milliards d'euros, sur lequel nous n'avons finalement que peu de visibilité ? Quand on voit, j'y reviendrai tout à l'heure, qu'il y a également des cavaliers budgétaires qui donnent une large, voire une très large habilitation sans limites d'ailleurs au Gouvernement pour définir ce qui sera éligible dans le cadre de ce Plan de relance, on voit que ce budget de Plan de relance non seulement il est important, 7,6 milliards, on ne sait pas comment il va être concrètement utilisé durant l'année 2022 et on ne voit pas non plus quelles sont les règles du jeu d'utilisation de ces moyens puisque, par cavalier budgétaire, il y a une large délégation au Gouvernement.

Madame, j'ai lu également dans le rapport de la Cour des comptes que vous nous avez présenté que des deux fonds qui avaient été créés par la Région wallonne précédemment, le fonds de rayonnement de la Wallonie, et cetera, il n'y avait aucun crédit qui avait été ni engagé ni liquidé en 2020 et 2021. C'est bizarre parce que l'on avait l'impression qu'il y avait des décisions qui avaient été prises pour cet élément-là. Il me semble avoir lu des annonces, notamment de M. le Ministre-Président. Je voudrais donc un peu tirer les choses au clair concernant l'utilisation de ce fonds de rayonnement.

Voilà les questions que je voulais adresser à vous principalement, Madame. Merci.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Je vais rebondir sur ce que vient de dire M. Desquesnes par rapport à la question du Plan de relance. Effectivement, vous avez répété ce qui avait déjà été dit précédemment dans le

rapport de la Cour des comptes sur l'utilisation des provisions. La question que j'ai envie de poser pour clarification, c'est « comment faudrait-il alors bien le libeller dans le budget ? » Faudrait-il libeller chaque projet du Plan de relance ? Et, à ce moment-là, libeller les dépenses que cela suppose ? Est-ce que cela donnerait de la clarté au budget ? Je suis d'accord avec la remarque de M. Desquesnes que, en tout cas dans l'état actuel des choses, cela offre peu de possibilités de contrôle de ce que sera fait de montants importants.

Par rapport à cela, une question à Monsieur le Ministre-Président. Considérez-vous le fait qu'il y ait d'un côté le budget et de l'autre côté les fiches qui décrivent certains projets ? Cela suffit-il à la clarté pour les parlementaires ? Est-ce la manière dont vous voulez fonctionner ? Ou êtes-vous d'accord avec le constat selon lequel cela serait beaucoup plus clair si tous les projets étaient libellés dans le texte budgétaire au lieu d'avoir ce montant sur lequel il y a peu de contrôle ?

Je voulais aussi revenir sur une observation qui est faite à la page 33 du rapport de la Cour des comptes à propos de l'usage des cavaliers budgétaires. Je voulais, Madame, que vous reveniez sur les conséquences de cet usage et sur la manière dont vous jugez la proportion de cet usage dans ce budget-ci.

Une autre remarque qui m'avait interpellé. Dans le rapport à la page 7, il est indiqué que le montant qui est alloué par l'Europe à la Belgique de 5,7 milliards va diminuer pour arriver à 5,2 milliards d'euros. Est-ce que cela aura des conséquences sur le budget wallon ?

Ceci, c'était pour mes questions relatives à la Cour des comptes.

Je ne sais pas si les questions... Monsieur le Président ?

**M. le Président.** – C'est comme vous voulez, vous pouvez en poser d'autres.

La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Monsieur le Ministre-Président Di Rupo, par rapport à la question que l'on a déjà évoquée ici à propos des collaborateurs des ministres qui sont sortis de charge. C'est un montant bien moins grand que ceux qui ont été évoqués puisque c'est un montant de 816 000 euros. Mais, je remarque qu'au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a eu une discussion dans une Commission des affaires générales où M. Jeholet a dit qu'il voulait revoir ce système-là. Il voulait limiter le recours à ces collaborateurs pour les ministres sortis de charge. Il voulait limiter ce recours à deux ans, avec des effets qui vont être sensibles sur le budget. Je voulais savoir si vous alliez aussi aller dans la même direction.

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli** (PS). – Je voulais d'abord remercier la Cour des comptes. Je vous rassure tout de suite, je n'ai pas de question par rapport au travail que vous avez fait et au nom de mon groupe, je tenais à vous remercier.

Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, le budget initial 2022, tout comme le budget ajusté de 2020 et le budget de 2021 restent avant tout marqués par une double période de crise. Lorsque nous avons élaboré le budget de 2020, personne ici ne pouvait dire que nous allions être confrontés à une crise sanitaire d'ordre mondiale qui continue à avoir un impact aujourd'hui encore sur nous, sur les citoyens, sur l'économie et sur tout ce qui nous touche. Et lorsque nous avons confectionné le budget 2021, personne ne se doutait que l'on allait avoir, en juillet, des inondations qui ont dévasté toute une province et 209 communes wallonnes.

Le Gouvernement s'est engagé à mettre tout en œuvre afin de faire face à ces crises en débloquant des moyens exceptionnels pour les victimes, notamment des inondations.

En témoigne, dans le budget que vous nous présentez, Monsieur le Ministre-Président, l'augmentation de plus de 458 millions d'euros du programme 17.02 « Affaires intérieures », afin d'améliorer le Fonds des calamités naturelles qui servira à indemniser les victimes. Le budget de ce programme était, rappelez-vous, en 2021 de 5,4 millions d'euros. Il est aujourd'hui de plus de 463 millions d'euros.

Rappelons que les inondations exceptionnelles de juillet 2021 ont touché 209 communes wallonnes. On estime également que le service régional des calamités aura à traiter 15 000 dossiers. Les sommes nécessaires à l'indemnisation de tous ces sinistrés sont particulièrement conséquentes et nécessitent que des moyens complémentaires très importants soient trouvés.

Rappelons également que, outre l'indemnisation des citoyens sinistrés, de nombreux ouvrages d'art et structures publiques ont été lourdement endommagés par la violence des flots. Des administrations ont été réduites à néant, des infrastructures sportives ont été rendues inutilisables.

Bref, autant d'éléments dont nous nous serions volontiers passés, mais auxquels il convient aujourd'hui de répondre d'une manière efficace et intelligente. Le Gouvernement a, à cet effet, dégagé des moyens et nous ne pouvons que le saluer.

Concernant la pandémie, l'AB 01.07 du programme 10.08 « Réserves covid-19 » est doté d'un budget de 124 millions d'euros. Ce crédit est destiné à tenir compte de l'impact et de l'évolution de la covid-19, et ce compte tenu des incertitudes quant à l'impact budgétaire des mesures.

**M. le Président.** – Je me permets de vous interrompre, Monsieur le Député : nous ferons AB par AB par la suite. Je ne veux pas couper votre logique, mais rappeler simplement que l'on est dans la discussion générale, et particulièrement avec les questions à la Cour de comptes. Nous ferons ensuite l'examen AB par AB.

La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Mme la représentante de la Cour des comptes a parlé tout à l'heure des réserves. Il me semblait important de faire référence à ces réserves, parce qu'on ne sait pas à quoi on va être mangé demain. Les moyens qui ont été mis dans cet AB étaient nécessaires. Il était important de le mettre en avant.

Il s'agit donc d'une réserve d'urgence, à laquelle le Gouvernement aura recours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. C'est important d'être prévoyants, de ne pas se retrouver le bec dans le nez, si demain on est confronté à des situations d'urgence.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous dire comment les moyens de cet AB seront-ils utilisés ? Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, de nouvelles aides sont-elles déjà prévues ou cette réserve covid est-elle encore en attente d'affectation en fonction des futures adaptations qu'il sera sans doute nécessaire d'opérer ?

On le constate aussi, les moyens sont dégagés pour faire face aux situations les plus urgentes. Il était nécessaire que le Gouvernement prenne à cet effet ses responsabilités.

À côté de ces mesures *one shot* qui permettent de limiter les impacts de ces crises, le Gouvernement amorce également un plan de relance ambitieux, avec des moyens sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce plan a mutualisé trois programmes d'actions complémentaires : le « Get up Wallonia », le Plan wallon de transition et la facilité pour la relance, la reprise et la résilience, initiées par l'Union européenne.

À cet effet, le Gouvernement wallon a défini, dans le Plan de relance, 22 mesures structurantes pour y parvenir. Au total, mes collègues y ont fait référence, ce sont 7,6 milliards d'euros d'ici 2024. Rien que pour 2022, c'est 1,775 milliard d'euros qui est déjà prévu en liquidation et plus de 3 milliards d'euros en engagement.

Comme vous l'indiquez aussi dans la préface de ce Plan de relance, Monsieur le Ministre-Président, l'heure doit désormais être à la reconstruction de la Wallonie. La reconstruction doit se faire dans l'union, avec en fil rouge nos valeurs sociales et de solidarité pour atteindre des objectifs ambitieux en termes d'emploi, d'environnement et d'économie. Ce Plan de relance utilisera une part importante de ses moyens pour renforcer nos politiques sociales et en lien avec la

transition environnementale, de la manière la plus juste et la plus inclusive possible.

Monsieur le Ministre-Président, pouvez-vous nous préciser à cet effet comment seront répartis les moyens prévus pour 2022 concernant ce Plan de relance ? Quels sont les projets déjà prêts à être lancés à partir de l'année prochaine ?

Dans ce contexte particulièrement difficile, et complémentirement au Plan de relance.

Il est également à relever que le Gouvernement présente un budget qui respecte la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire en 2024 pour ce qui concerne la gouvernance ordinaire de la Région.

En effet, la volonté du Gouvernement est d'être solidaire des générations futures qui ne devront pas porter tout le poids d'une dette qui doit être soutenable.

Cette attitude responsable permet aussi d'être ambitieux, car elle favorise l'accès aux crédits à de bonnes conditions, ce qui permet au Gouvernement wallon d'absorber les chocs – on parlait tout à l'heure de covid et d'inondations –, mais aussi d'investir dans l'avenir à plus long terme.

En résumé, Monsieur le Président, nous soutiendrons bien sûr ce projet qui répond à la fois aux urgences actuelles et qui, tout en préservant les générations futures d'une dette trop importante, donne des perspectives et dresse des bases d'un avenir plus réjouissant.

Je dirais que c'est un budget, pour ma part, qui est prudent, mais ambitieux. Il est aussi un budget sérieux et transparent.

**M. le Président.** – La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** – J'aborde quelques mots pour l'exposé général, la discussion générale, sans aborder l'exposé réalisé par la Cour des comptes – que je remercie pour ce dernier – qui est toujours plein de travail et plein de détails extrêmement intéressants à lire au préalable de nos discussions.

Monsieur le Ministre-Président, au nom de mon groupe, on voulait, de manière générale, saluer le travail qui est réalisé par votre Gouvernement en soulignant la difficulté dans laquelle vous devez opérer. En effet, on navigue malheureusement – même si l'expression n'est pas toujours judicieuse en termes de bonne gestion – à vue en raison de la crise. On a longtemps espéré qu'elle passe rapidement, on a longtemps espéré que l'on puisse s'y adapter et que l'on puisse réagir et revivre naturellement avec elle, et ce, presque normalement. Mais, force est de constater encore aujourd'hui avec les récentes décisions de la semaine dernière que la crise est bel et bien présente et que l'on doit faire avec. On doit faire avec de manière extrêmement négative puisqu'elle

handicape forcément l'activité quotidienne, le travail des uns et des autres, l'apprentissage des uns et des autres, la formation des uns et des autres et qu'elle constitue donc un frein au développement, au redéveloppement ou à l'essor de la Wallonie.

La crise sanitaire mondiale, je vous l'ai dit, s'est vue corroborée négativement par un autre événement que sont les inondations meurtrières destructrices de juillet dernier. Donc, la Wallonie est véritablement rentrée dans une phase d'urgence absolue. Avec votre gouvernement, et plus particulièrement, le ministre du Budget, M. Crucke, le déploiement de l'intervention publique a eu lieu avec un investissement de sommes importantes. En effet, on a parlé de sommes égalant ce qui n'avait jamais été fait – j'ai cité Mme Galant sans le faire exprès – depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Malgré tout, la Wallonie présente et s'est assignée un budget qui respecte la trajectoire de retour à l'équilibre en 2024 pour ce qui concerne la gouvernance ordinaire de la Région. C'est à souligner.

C'est un effort collectif qui a été réalisé sur le budget 2022 qui permet au Gouvernement de confirmer sa promesse envers le citoyen avec une absence totale de nouvelles taxes ou de levées de taxes en Wallonie. C'était un élément important et qui nous tenait à cœur.

Autre point important pour nous, les libéraux, c'est une maîtrise des dépenses liées à la relance, au covid ou aux inondations. Parmi les dépenses importantes, j'entends les dépenses *one shot* – passez-moi l'expression – de la Wallonie en 2022, on relève les dépenses consacrées aux différents pans de la crise traversée à la fois par le covid, les inondations et la relance. Vous les avez cités. Au niveau de la relance et la résilience, c'est 1,74 milliard d'euros. Pour les inondations, c'est 735 millions d'euros. Pour le covid, c'est 362 millions d'euros. Ce sont des éléments importants. Sans oublier, outre les deux premiers aspects dits négatifs, essayer de transformer – c'est ce qu'on appelle la *positive attitude* – ces éléments négatifs avec un plan de relance 2.0 adapté à ces éléments négatifs et qui permettraient à la Wallonie, dans une stratégie à long terme, de lutter contre les conséquences économiques, sociales et environnementales de ces événements.

Ce Plan de relance fait donc le relais avec l'arsenal des mesures d'urgence déployées par le Gouvernement et qui fait preuve d'une très grande réactivité. Cela a été souligné d'emblée par tous les partis, majorité comme opposition, même si l'opposition a été un peu plus mesurée dans ses félicitations. On a pu constater que la Wallonie et votre Gouvernement avaient réagi de manière assez responsable et assez rapide face à ces événements assez exceptionnels.

Espérons que la Wallonie, à travers ces différentes mesures budgétaires, à travers ces plans à long terme, sorte plus forte de cette crise qu'elle n'y est entrée,

qu'elle accélère la transformation de son économie en tirant des enseignements structurels de cette crise et que ces mesures permettent de lutter contre le chômage, qui gangrène encore trop fortement notre Région, afin de créer de l'emploi et que cela bénéficie à un maximum d'entreprises en revoyant peut-être la manière avec laquelle nous avons fonctionné jusqu'ici.

Au regard de tous ces éléments, Monsieur le Ministre-Président, vous aurez compris le soutien assez important que représente notre formation politique face aux compétences qui sont les vôtres et à votre budget 2022.

Cependant, je me dois de vous interpellier sur un point dans cette discussion générale. C'est un point qui ne concerne pas les chiffres proprement dits, mais le climat ambiant au regard de ce Plan de relance, au regard des nombreux investissements. Que répondez-vous aux entreprises qui, à travers l'Union wallonne des entreprises, mais également aux syndicats et à travers leurs représentants, doutent de l'efficacité des nombreuses sommes investies pour relancer l'économie wallonne ? Avec toute la difficulté qui est la vôtre – je l'ai dit en préambule de mon intervention, on navigue un peu à vue, parce que si l'on savait une date à partir de laquelle on pouvait reprendre une activité presque normale, j'ai l'impression d'être dans une émission de Canal+ à l'époque –, que pouvez-vous leur dire pour pouvoir les rassurer quant à l'efficacité de toutes ces mesures ? Aujourd'hui, avec cette majorité tripartite, vous êtes le chef d'orchestre de ce Gouvernement, et c'est votre parole, à travers votre présence aux différents CODECO, qui est l'une des plus écoutées et l'une des plus représentatives de la Wallonie. Il est donc important de pouvoir avoir aujourd'hui, à travers nos débats budgétaires, un message clair à l'égard des sceptiques.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – Merci à la Cour des comptes pour le travail fourni et au ministre-président pour sa présentation. On aurait pu appeler l'année 2021 *l'annus horribilis*, et l'on se demande ce que va être 2022. Il faut reconnaître que les différentes situations que l'on a connues sont assez difficiles à manœuvrer. Je pense notamment à la question du covid – qui continue aujourd'hui encore à nous faire mal et qui ne nous permet pas de voir clair, à court voire à moyen terme – ainsi qu'aux inondations qui ont été cataclysmiques et que l'on a vécues particulièrement dans les régions de Liège et Namur.

Le budget initial 2021 était inédit, à l'instar de l'ajustement du budget 2020. C'est un budget mis encore plus à mal avec l'ajustement 2021. L'ajustement 2021, impacté par le covid, c'était un solde net à financer de 4,921 milliards d'euros et un solde SEC de 3,520 milliards d'euros, dont des dépenses covid de plus de 1,7 milliard d'euros – des montants jamais atteints. Il

témoignait d'un état de nécessité de faire face au covid et, en même temps, la volonté d'investir dans le redéploiement et dans la transition.

Alors même que nous adoptions cet ajustement 2021 à un niveau jamais atteint, un cataclysme s'abattait sur la Wallonie et ajoutait encore des difficultés aux difficultés déjà majeures. Le Gouvernement wallon a directement réagi dans l'aide immédiate, dans l'intervention en complément des assurances, vu le plafond fixé par la loi, et dans la reconstruction. Sans doute les circonstances n'ont-elles jamais été plus difficiles en Wallonie que celles que l'on connaît aujourd'hui.

La situation financière globale de la Région en est logiquement détériorée, en particulier sur le plan de l'endettement. La Cour des comptes l'a évoqué.

Elle a raison, d'ailleurs, de jouer son rôle de vigilance essentielle puisqu'on engage les générations futures quand on parle de la dette. C'est une préoccupation sérieuse et qui n'est pas laissée sans réagir. Je remercie M. le Ministre-Président d'avoir déjà répondu par rapport notamment aux inondations et de pouvoir donner les recettes et les dépenses pour que les choses soient beaucoup plus claires à ce niveau-là.

Il y a aussi un rapport de la Commission de la dette. On l'a reçu. J'ai été écouter M. Hilgers voici un mois, un mois et demi, en commission de budget qui nous montrait que si on voulait pouvoir absorber un éventuel nouveau choc qui arriverait, nous devons aussi pouvoir gérer le budget de manière responsable et faire des économies. C'est un élément important qu'on doit vraiment acter si on veut pouvoir y répondre demain éventuellement ; on ne le souhaite bien sûr pas, mais ce qu'on a connu ces dernières années nous montre à quel point il faut être prudent dans les difficultés possibles dans le futur.

Sous réserve de la quatrième vague, le contexte économique s'est amélioré. Il y a a priori moins d'inconnues qu'il y a un an, mais la situation reste très instable, il faut bien le reconnaître. Dès 2022, par rapport à l'ajusté 2021, le solde net à financer sera réduit de 800 millions d'euros et le solde SEC est réduit de 500 millions d'euros. Bien sûr, cela ne suffira pas, mais c'est un mouvement qui est enclenché pour que la Région puisse maîtriser son avenir, comme je viens de le dire à l'instant.

À côté des déficits liés aux circonstances, et donc, conjoncturels, il y a l'enjeu de l'investissement public. C'est le sens du Plan de relance pour la Wallonie que ce budget confirme, dont une part est directement articulée avec le Fonds de relance et de résilience de l'Union européenne. Il faut bien sûr tirer enseignement de l'orthodoxie budgétaire après la crise de 2008-2009. On a vu, à ce moment-là, à quel point le fait d'avoir mené cette orthodoxie nous a empêchés de nous redéployer. Ici, on en tient compte et je pense que c'est essentiel. Il

faut d'abord investir pour le redéploiement, mais aussi investir pour la transition et la résilience pour prévenir d'autres crises, des crises qui sont déjà là comme les inondations l'ont déjà illustré dramatiquement. Le Gouvernement wallon était déjà à l'action. Il faut donc accélérer et amplifier les investissements pour le climat et la biodiversité en opérant la transition et en réduisant les inégalités. C'était un peu la Déclaration de politique régionale telle qu'elle a été votée au départ. Reconnaissons que par rapport à tout ce que nous avions prévu, nous sommes aujourd'hui extrêmement contraints. J'entends parfois un discours disant : « Ne vous cachez pas derrière le covid, ne vous cachez pas derrière les inondations ». Objectivement, j'ai l'impression qu'il n'est pas question de se cacher. Il est question de tenir compte d'une situation. La situation est extrêmement compliquée. Je pense très sincèrement que l'opposition comme la majorité doit avoir cela en tête et garder cette responsabilité-là.

Comme mon collègue précédent le disait, nous soutiendrons le budget. Nous verrons dans la suite, en espérant que la Wallonie ne subisse plus des coups de boutoir tel qu'elle les a connus ces derniers temps.

**M. le Président.** – Monsieur Desquesnes, vous avez marqué le désir de reprendre la parole brièvement.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Oui, sur le plan méthodologique, Monsieur le Président, parce que je m'y perds un peu. Il y a eu l'exposé de la Cour des comptes et les réponses du ministre-président à la Cour des comptes. Je croyais sincèrement que le premier tour d'intervention avait trait à l'exposé de la Cour des comptes. Il y a des questions s'adressant aux rapports qui nous avaient été présentés. J'entends que mes collègues de la majorité ont fait des interventions très larges. Je voudrais juste savoir comment on va fonctionner. Je propose, Monsieur le Président, que la Cour des comptes puisse répondre et que nous terminions le débat avec la Cour des comptes et que nous puissions ensuite faire un tour d'intervention générale sur le budget qui était présenté par M. le ministre-président, de façon à libérer Mme Hubert sans trop tarder.

**M. le Président.** – J'avais dit qu'on faisait un premier tour général avec les questions pour la Cour des comptes. De toute façon, il y aura d'autres tours sur l'aspect général ; il n'y a aucun souci à cela. Nous referons, après, AB par AB comme cela a été dit également. On aura vraiment l'occasion de parler de tout dans le détail.

Je vais me tourner vers Mme Hubert pour ses réponses éventuelles aux quelques questions qui lui ont été posées.

La parole est à Mme Hubert.

**Mme Hubert**, Auditrice à la Cour des comptes. – Tout d'abord, concernant les inondations et la manière dont la Cour a recommandé qu'elles soient comptabilisées, il y a bien un montant qui doit être comptabilisé en dépenses et un montant qui doit être comptabilisé en recettes. Si on regarde le résultat budgétaire, il n'y a pas d'impact.

Néanmoins, la Commission européenne considère que ce sont des dépenses *one off, one shot*. Du coup, ces dépenses n'auront pas d'impact au niveau du solde structurel, elles seront neutralisées, mais ce n'est pas le cas du solde de financement, puisque au niveau du solde de financement, l'opération d'emprunt qui sera comptabilisé sur un code 9 ne sera pas reprise.

Les dépenses seront bien présentes à hauteur de 817 millions d'euros.

La recommandation de la Cour vise la transparence. Forcément, la Région est tenue à avoir une comptabilité en partie double. Toute entrée, toute sortie doivent être indiquées. Il n'y a pas de compensation possible, d'autant plus que les tiers concernés ne sont pas les mêmes. Les dépenses sont vis-à-vis des sinistrés tandis que l'opération d'emprunt est vis-à-vis des assureurs. Il me paraît logique que, comptablement, les deux opérations soient indiquées.

Pour revenir sur le détail du montant que M. Desquesnes m'a demandé, il y a globalement, à charge de la Région, 2,3 milliards d'euros pour 2021 et 2022. Là-dedans, on peut distinguer ce qui est prévu en 2021 et en 2022 dans la proposition de budget : on est à 1,2 milliard d'euros. Il y a 442,8 millions d'euros pour 2021 et 761,4 millions d'euros prévus au budget 2022. Là, on est sur la partie liée aux non-assurés. Pour la partie qui est liée au protocole avec les assureurs, c'est sur ce point que la Cour indique que l'on ne voit d'inscrit dans le budget, notamment du fait du mécanisme comptable qui va en découler. Néanmoins, il y aura quand même un impact sur le solde de financement ainsi qu'un impact sur la dette à hauteur de 817 millions d'euros.

Pour ce qu'il en est des provisions, nous faisons remarquer qu'elles représentent un pourcentage assez significatif du budget. Par ailleurs, la note au Gouvernement sur le Plan de relance est extrêmement détaillée. Néanmoins, au niveau du budget, tout cela est traduit dans une provision. Pourquoi ne pas détailler plus afin de savoir exactement à quel projet ce sera dédié ?

Vous demandez si la Cour pouvait faire un monitoring sur le suivi des provisions. Certaines missions peuvent être demandées par le Parlement à la Cour selon la procédure ad hoc. Je ne peux pas vous en dire plus à ce niveau-là.

Il y avait aussi une question au niveau des cavaliers budgétaires. C'est une remarque que nous faisons assez

souvent. Les cavaliers budgétaires sont de plus en plus nombreux. Toute disposition qui n'a pas un caractère exceptionnel est censée être traduite dans une législation, dans un décret ou un arrêté qui est publié de manière normale et non via un cavalier.

Je pense avoir répondu aux questions, mais je suis à votre disposition s'il y en a d'autres.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – La Région et le Gouvernement font du mieux qu'ils peuvent, mais on n'a pas encore fait de miracle. Avec les inondations, nous sommes d'accord, comme l'a souhaité la Cour des comptes, de mettre en recettes un montant et le même montant en dépenses. D'ailleurs, il y aura un arrêté de transfert pour 2021. En 2022, au moment où nous avons confectionné le budget, nous n'avions pas les chiffres d'Assuralia. Dans le cadre d'un ajustement, nous ferons immédiatement ce que nous devons faire. Là, il n'y a pas de difficulté.

Bien sûr, si, sur le solde net à financer, avec les informations que nous avons, cela ne pèsera pas, de toute évidence, sur la dette, malheureusement, cela pèse. C'est la raison pour laquelle, en termes d'emprunt, nous avons trouvé qu'il était beaucoup plus sage et prudent d'avoir un emprunt indirect avec les assureurs à taux zéro fixé définitivement jusqu'à 2031, alors que personne ne peut jurer que, d'ici 2031, ce zéro d'intérêt n'évolue. C'est la raison pour laquelle aussi nous avons travaillé avec la Banque européenne d'investissement, que je remercie à nouveau, pour un emprunt de 1,1 milliard d'euros.

Pourquoi avons-nous fait ces deux opérations ? Pour essayer d'être le moins dépendant possible des marchés financiers. On a cru bien faire. Au fond de moi-même, je pense que nous avons bien fait.

Pour ce qui concerne la question de la vision correcte, de la mise en œuvre des politiques publiques, en réalité, le mécanisme budgétaire utilisé est tout à fait similaire à celui utilisé pour la programmation des fonds structurels européens, pour laquelle, d'ailleurs, une provision interdépartementale unique a été créée. Ces crédits sont ensuite répartis en cours d'année en fonction des besoins.

Par ailleurs, l'utilisation des provisions offre une plus grande souplesse et une maximisation des crédits d'engagement et de liquidation prévus dans les deux réserves centralisées au sein de mes AB.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne le Plan de relance et la Facilité pour la reprise et la résilience, la ventilation sera fonction de la mise en œuvre de chaque projet et des besoins réels budgétaires dans ce cadre.

Par mesure de transparence et de suivi, un nouveau programme 10.11 est entièrement dédié aux dépenses en lien avec le Plan de relance pour la Wallonie et la Facilité pour la reprise et la résilience. L'objectif est de maximiser la traçabilité des dépenses en les centralisant au sein d'un même programme. À partir de cette provision, les montants sont transférés vers les AB d'exécution, exécution du plan, confiées à chaque ministre. Ces AB d'exécution seront, à partir de 2022, également centralisées au sein du programme 10.11.

Les crédits sollicités ont été estimés sur base du tableau budgétaire établi par la Cellule stratégique transversale du SPW.

En ce qui concerne la réserve « Covid-19 », cette réserve permet de tenir compte de l'impact et de l'évolution de la covid-19 ; évolution possible, malheureusement probable. Il s'agit donc d'une réserve d'urgence à laquelle le Gouvernement aura recours en fonction de la situation sanitaire.

Voilà pour ce qui concerne la réponse. Pour le reste, je pense que je vais attendre que M. Desquesnes puisse s'exprimer et puis je répondrai, si vous l'acceptez.

**M. le Président.** – Je reviens vers les députés pour leur permettre de réagir aux réponses de la Cour des comptes et pouvoir la libérer ensuite.

La parole est à M. Desquesnes

**M. Desquesnes** (cdH). – Je remercie Mme Hubert pour ses réponses ainsi que le ministre-président.

Pour bien comprendre sur l'impact des 817 millions d'euros qui ne sont pas inscrits au budget 2022 alors qu'ils devraient y être, cela veut-il dire que tant le solde net à financer que le solde brut à financer sont sous-estimés de 800 millions d'euros ? Est-ce bien cela ?

**Mme Hubert**, Auditrice à la Cour des comptes. – Oui.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je m'excuse. Le 117 « Solde net à financer » ?

**Mme Hubert**, Auditrice à la Cour des comptes. – En fait, nous avons détaillé dans notre rapport que la mesure était considérée *one-off* au niveau du solde structurel, dans le cadre du respect de la trajectoire, mais que ce montant n'est pas considéré comme une dépense *one-off* dans le cadre du solde de financement et ne pourra donc pas être neutralisé dans le cadre du solde de financement.

Il l'est dans le cadre du solde structurel, dans le cadre du respect de la trajectoire.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Donc, sur le solde brut à financer, vous avez

raison, mais le solde net reste celui que nous avons indiqué.

**Mme Hubert**, Auditrice à la Cour des comptes. – Je ne suis pas spécialiste des soldes, je pense que mes collègues auront détaillé cela plus précisément en Commission du budget.

*(Réactions dans l'assemblée)*

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On va regarder avec attention ce que vous indiquez. Comme cela est très technique, je préfère ne pas m'aventurer là-dessus. Je vais regarder cela attentivement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Tout le monde aura compris que l'on engage la Région wallonne à réaliser cette dépense et qu'elle n'est pas financée par les moyens propres de la Région, mais par une dette qui deviendra exigible à partir d'août 2024, qu'il faudra donc payer pendant huit ans en termes de remboursement.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je ne voudrais pas insister, je ne suis pas un technicien du budget, mais quelques années d'études me font dire que, si vous mettez en recettes et en dépenses le même montant, il peut y avoir un effet sur la dette, puisque c'est un prêt, mais sur le compte et sur le solde net à financer, au sens de la gouvernance ordinaire, je ne vois pas comment cela intervient. Quel est le mécanisme qui permet de le faire intervenir ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Hubert.

**Mme Hubert**, Auditrice à la Cour des comptes. – Je ne suis pas une grande technicienne du solde de financement non plus, mais le remboursement de l'emprunt va être comptabilisé sur un code 9. Tous les codes 8 et les codes 9 ne sont pas repris quand on calcule le solde SEC. On aura donc la dépense qui sera comptabilisée à chaque fois que l'on va recevoir un décompte des assureurs et en même temps la recette d'emprunt va être comptabilisée. En comptabilité générale, en comptabilité budgétaire, cela se compense, mais, d'un point de vue du solde SEC, non, puisque les codes 8 et les codes 9 ne seront pas repris et que l'emprunt est comptabilisé sur un code 9. C'est peut-être un peu technique.

**M. le Président.** – Je pense qu'il va y avoir des vérifications.

La parole est à Mme Hubert.

**Mme Hubert**, Auditrice à la Cour des comptes. – Je pense que, à la page 23 de notre rapport, c'est un plus

détaillé. Je pense que mes collègues l'auront présenté en Commission du budget, si vous voulez plus d'informations.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Cela veut dire que, en réalité, le solde brut à financer, au lieu d'être à - 4,134 milliards d'euros, est, si l'on tient compte de ces 800 millions d'euros, à 5 milliards d'euros de solde brut à financer pour l'exercice budgétaire 2022.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango** (PTB). – Je remercie d'abord Mme Hubert pour toutes les réponses et les éclaircissements qu'elle a fournis par rapport à ce budget. J'avais posé la question de l'impact de l'utilisation du cavalier budgétaire sur l'ensemble du budget – on ne doit pas l'avoir maintenant, cela peut se faire par échange de questions écrites –, car on aimerait avoir une vision de la proportion de l'impact que cela porte sur le budget, le fait d'utiliser ces cavaliers budgétaires, comme vous l'avez fait d'ailleurs sur les provisions, en disant : « Cela concerne 15 % du budget. » C'est ma question, mais peut-être n'avez-vous pas le détail maintenant.

**M. le Président.** – Y a-t-il des demandes spécifiques pour la Cour des comptes ? Je n'en vois pas.

La parole est à Mme Hubert.

**Mme Hubert**, Auditrice à la Cour des comptes. – Pour les cavaliers budgétaires, c'est difficile et nous n'avons pas fait l'exercice, dans le temps qui nous est imparti pour examiner ce budget, de savoir quel impact les cavaliers budgétaires peuvent avoir. Ils sont nombreux et variés, donc c'est difficile à chiffrer.

**M. le Président.** – Je pense que l'on peut libérer Mme Hubert. Merci pour votre exposé.

Nous allons faire une petite pause technique.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 16 heures 47 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 16 heures 51 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022\* (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 2 ET 2BIS) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXES 2 ET 2BIS)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 727 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 PARTIM) ET (DOC. 728 (2021-2022) N° 1 – ANNEXE 10 PARTIM)

*Discussion générale  
(suite)*

**M. le Président.** – Je vous propose de reprendre nos travaux avec la discussion générale. Un certain nombre de questions ont déjà été posées dans ce cadre-là, mais d'autres non visiblement.

Donc, je me retourne vers les députés qui souhaitent, dans ce tour sur la discussion générale, reprendre la parole.

La parole à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je voudrais revenir vers vous avec six questions par rapport à ce que vous nous avez présenté et aux documents qui ont été reçus sur la plateforme parlementaire.

Le premier concerne le Plan de relance de la Wallonie. Le Plan de relance de la Wallonie, effectivement, il est volumineux, il est important, il est nécessaire. On a déjà eu l'occasion d'en débattre. Il est d'un montant budgétaire de 7,6 milliards d'euros. Je ne reviendrai pas sur les questions d'opacité dans le cadre du budget 2022, mais force est de reconnaître que nous ne savons pas ce qui va être utilisé avec les 2 milliards d'euros qui sont dans votre provision. Quels sont les projets prioritaires ? Quels sont ceux qui vont être mis en place rapidement ?

Pourquoi je pose cette question-là ? C'est parce que cette question est importante par rapport à la chronologie de tout ce qui vient de se passer et aux priorités qui ont été annoncées. Vous aviez, je me souviens, c'était dans la première vague covid-19 en avril 2020, annoncé et lancé une grande réflexion sur le redressement de la Wallonie, le rebond, et cetera.

Puis, en juillet 2020, le Conseil économique, social et environnemental de la Région wallonne avait d'initiative alimenté la réflexion du Gouvernement en

sortant une note avec 11 points qu'elle jugeait importants à retrouver dans une perspective de Plan de relance.

Finalement, vous vous êtes mis en route plutôt en septembre-octobre. Le processus a été assez long. C'est vrai qu'il a été perturbé.

En juin de cette année-ci, on a reçu un document de 40 pages qui était un document à très grands traits et une première maquette budgétaire. On avait, en juillet dernier, demandé à ce qu'il y ait davantage de précisions. Quand je dis « on », ce n'est pas seulement l'opposition et ce n'est pas seulement ma petite personne, c'était également des partenaires, notamment l'Union wallonne des entreprises qui avait jugé le contenu d'information insuffisant.

À la suite de cela, et je me souviens parce que j'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller sur le sujet, lors de l'assemblée générale de l'Union wallonne des entreprises, il y avait eu une demande, puisqu'il n'y avait eu qu'une seule rencontre avec le CESE entre temps. Il y avait une demande de la part du secrétariat général ou du président – je ne sais plus – qui disait : « Quand va-t-on recevoir la deuxième invitation pour parler concrètement de la mise en œuvre et de l'implication des forces vives wallonnes, notamment le secteur des entreprises dans ce Plan de relance ? »

Je dis cela parce que c'était vous-même qui aviez lancé l'appel en disant : « Nous, on a fait une partie du travail, mais il faut que tout le monde s'y implique ». Donc, j'avais été un peu étonné d'entendre de la part de l'Union wallonne des entreprises de dire : « On attend la deuxième invitation ».

Ici, début de ce mois de novembre, on reçoit une version un peu plus étoffée et plus détaillée du Plan de relance avec 319 projets. Cela nous a un peu surpris, l'éparpillement de ces projets. Certes, il y a la structure initiale annoncée, mais beaucoup de projets, y compris des choses qui paraissent ou anecdotiques ou s'éloignant du sujet principal.

Là, visiblement, il n'y a pas eu de concertation entre temps avec ces forces vives puisque vous avez reçu – quand je dis « vous », c'est plutôt le Plan de relance – a reçu une double claquette : côté gauche, la FGTB qui s'est exprimée et, côté droit, c'est l'Union wallonne des entreprises. Les critiques sont assez dures, Monsieur le Ministre-Président : absence de stratégie globale, manque de vision transversale, impression générale de saupoudrage. Bref, toute une série d'éléments et notamment encore le fait que le Plan de relance ne maximalise pas les effets pour l'économie wallonne.

Alors, j'ai cru lire dans la presse qu'il y avait une rencontre et des aménagements possibles. C'est donc évidemment cela le fond du sujet, le fond de mon interpellation. Ce Plan de relance est-il le plan définitif ou allez-vous réellement le retravailler, faire en sorte

qu'il soit meilleur et qu'il ne serve pas – parce que, cela, c'est une appréciation que nous faisons – à financer des politiques qui étaient annoncées dans la Déclaration de politique régionale, mais qui ne constituent pas des projets de relance ?

J'avais également été étonné des choix qui ont été faits. Donc, il y a une série de projets que l'on peut partager, mais il y en a une série d'autres où l'on se demande ce qui a poussé votre Gouvernement à retenir ou amener ces projets-là.

D'autant que vous avez annoncé, dès l'entame, que le Plan de relance avait l'objectif d'un triple dividende. Un dividende économique, créer de l'emploi ; un dividende social, lutter contre la pauvreté, et un dividende environnemental, répondre à nos engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutter contre le réchauffement climatique. Cependant, aucun des projets qui ont été présentés n'a fait l'objet d'une évaluation préalable allant sous l'angle de ces trois dividendes. Je comprends ce que dit à la fois le plus grand syndicat wallon et d'autre part les représentants du patronat, qui disent qu'avec cela, on n'a pas un Plan dans lequel on sent une vraie vision transversale, de vraies priorités et surtout une efficacité, une efficience. Vous l'avez dit, la situation est difficile, et cetera. Moi je dis, quand la situation est difficile et que l'on met autant d'argent sur la table – et c'est nécessaire de le mettre en termes d'investissement –, il faut que chaque euro investi le soit de la façon la plus efficace possible. Cette démonstration-là, pour nous aujourd'hui, n'est pas faite, puisque l'on ne connaît pas les dividendes attendus, ils ne sont pas chiffrés, vous allez seulement les chiffrer maintenant.

D'autre part, on voit que le dialogue avec les forces vives wallonnes est au point mort, à moins que vous ne nous donniez des informations aujourd'hui qui changent ce que certains ont déclaré, il y a quelques jours par presse interposée. Si vous allez corriger le tir, comment allez-vous le faire ? Parce qu'il y a effectivement la provision, mais ce que disait aussi la Cour des comptes, c'est qu'il y a une série de dépenses du Plan de relance qui sont déjà dans le budget, d'autres qui étaient dans le budget 2021 et qui sont remises dans les provisions, je vais prendre quelques exemples pour illustrer mon propos : il y a toujours des AB particulières pour le tram, pour le métro, pour les mobipôles, pour la gratuité partielle des TEC, pour les corridors vélo, chez le ministre Henry. Tandis que dans d'autres ministères, il y avait des crédits qui étaient inscrits en 2021, mais qui, eux, ont été rapatriés dans la provision générale, je pense, par exemple à des crédits qui étaient mis chez le ministre Collignon pour la politique des grandes villes.

Quelle est votre marge de manœuvre d'évolution du Plan ? Comment allez-vous répondre aux remarques et aux critiques qui ont été formulées par l'Union wallonne des entreprises, par le banc syndical, pour corriger le tir

sans trop perdre de temps ? J'aimerais connaître, de ce point de vue là, votre réponse à cet enjeu.

Ma seconde question concerne la reconstruction. Dans le Plan de relance, il y a une partie de reconstruction, à peu près 10 %. Vous avez annoncé, Monsieur le Ministre-Président – on peut s'en féliciter évidemment – 1,1 milliard d'euros, conclus avec la BEI qui permettra de financer une partie de ces éléments de reconstruction. Cependant, je n'ai pas entendu parler et je ne vois rien dans le budget concernant le Fonds de solidarité de l'Union européenne. Y a-t-il aujourd'hui des nouvelles ? La solidarité européenne, au-delà du prêt de la BEI, sera-t-elle au rendez-vous pour la Wallonie, touchée par la catastrophe ? On sait qu'il y a des critères, à l'échelle du pays et des provinces. Le dossier est-il en bonne voie ? Ce n'est pas la Région wallonne qui le porte formellement puisque c'est le Fédéral qui est au contact avec l'Union européenne. J'aimerais vraiment vous entendre sur cet aspect-là des choses.

Une autre partie du Plan de relance est financée par l'Europe, concernant la facilité résilience et relance. La Cour des comptes l'a dit, il est possible que le budget dédié à l'Europe par cette facilité soit ramené, si les paramètres économiques de la Belgique s'annoncent meilleurs que ceux en moyenne des autres pays européens, à une diminution de l'ordre de 700 millions d'euros au niveau belge. Des discussions intrabelges sont-elles déjà convenues, si d'aventure cet élément-là venait à diminuer ?

Si on applique une règle de trois, une perte de 700 millions d'euros pour la Belgique, c'est une réduction du financement de 175 millions d'euros pour la Wallonie. Est-ce un scénario qui a déjà été envisagé par votre Gouvernement ? Quelle est l'option qui est prise ? Y a-t-il déjà aujourd'hui un principe de dire que l'on réduira au prorata les budgets si cette décision devait arriver ? Ou vous me direz que c'est trop tôt, et cetera. Je pense que, par rapport à des engagements budgétaires qui sont pris, c'est important évidemment que l'on puisse dire clairement aux opérateurs s'il y a un risque qu'il n'y ait pas l'entièreté du financement. C'est sur cette question que je voudrais vous entendre, et c'est ma troisième question.

Ma quatrième question revient sur les inondations, cette fois-ci, sur l'intervention que la Région wallonne a conclue, que vous avez conclue début août avec les assureurs. Je ne reviens pas sur la question du solde de débit de 117 millions d'euros pour le budget 2022, mais par contre sur les chiffres qui sont donnés. Je vous avais interpellé il y a un mois sur le sujet. Vous m'aviez dit que vous n'aviez pas encore les chiffres au 1er novembre. Les chiffres qui sont cités ici sont-ils les chiffres les plus récents de la part de l'estimation ? Également de ce point de vue, la clause de rendez-vous qui est prévue dans la convention passée entre le Gouvernement et Assuralia est-on toujours en deçà du seuil de prévision des dépenses totales aujourd'hui ou a-

t-on atteint ce seuil ou l'a-t-on dépassé ? Quelle est la situation aujourd'hui des chiffres, parce que c'est évidemment quelque chose qui pourrait également avoir un impact important sur notre budget ? C'était ma quatrième question.

Peut-être aussi, nous donner aujourd'hui la réalité d'état d'avancement général de ce dossier. On le sait, en toile de fond, ce n'est évidemment pas des compétences de la Région wallonne et vous aviez marqué par un tweet votre indignation en la perspective d'une augmentation des primes d'assurance, mais on sait malheureusement que les primes d'assurance vont malgré tout augmenter de façon significative à partir du 1er janvier prochain et à la date d'anniversaire des différents contrats. Avez-vous des contacts avec le Gouvernement fédéral à ce sujet ?

Cinquième question, elle concerne la trajectoire budgétaire et le fameux rapport sur la soutenabilité de la dette de la Région wallon, rapport qui avait été déposé début de ce mois. D'autres collègues, M. Disabato, pour le citer, l'ont évoqué. C'est un rapport qui est extrêmement important, parce que c'est une sonnette d'alarme qui est tirée en disant : « Attention, nous avons des dépenses et nous avons un taux d'endettement qui, aujourd'hui, ne sont plus maîtrisés. » Si on veut retrouver la maîtrise des choses, il faut absolument que nous réalisions 1 %, c'est l'objectif que le Gouvernement s'est fixé, d'économies structurelles par an, cumulatif, par rapport aux recettes dans les années prochaines, en commençant par trouver 150 millions d'euros sur le budget 2022.

Ma question est simple, Monsieur le Ministre-Président, dans vos compétences, à vous, pouvez-vous me dire où se trouve votre part de contribution d'économies structurelles de ces 150 millions d'euros ? Quelles sont les lignes budgétaires, les allocations de base sur lesquelles, pour ce qui concerne vos compétences, un effort structurel est programmé, envisagé et de combien et où ? À lire le budget, j'avoue que je ne suis pas parvenu à identifier où se trouvent ces lignes qui correspondent à ces 150 millions d'euros. Quel est le montant total que vous faites comme économies structurelles sur votre département ? Où ces économies structurelles sont-elles listées ? C'est sans doute aussi peut-être en lien avec l'évolution du budget base zéro.

Dernière question, Monsieur le Ministre-Président, c'est ma sixième question, elle concerne les fonds européens. On est dans une période un peu particulière, puisque la période de programmation se termine et, au plus tard le 31 décembre 2023, tout doit être payé par les opérateurs wallons. Ma première question, aujourd'hui, pouvez-vous nous rassurer sur le respect des échéanciers par les partenaires de la Wallonie, les opérateurs sur la tenue des calendriers européens ? Pour l'instant, des chiffres que vous avez, sommes-nous dans la bonne direction ?

Tenons-nous ces fameuses règles « une plus sur la tenue deux, une plus trois », je ne sais jamais puisqu'elles ont joué au yoyo dans le temps ? Respectons-nous le calendrier ou y a-t-il des risques de désengagement et de perte de crédit européen ? Cela concerne la programmation 2014-2020. Je voudrais également dire, parce que c'est une période particulière, que l'on est aussi dans la période où arrive la nouvelle période de programmation 2021-2027. Et sur cette période de programmation, vous avez dit, je l'ai relevé lors de votre exposé, que les projets seraient lancés durant le premier semestre de l'année 2022. C'est effectivement la période normale de lancement d'une programmation. Je ne sais pas si c'est officiel ou pas officiel, mais en tout cas, les opérateurs, les communes, les intercommunales, tout le monde parle d'une échéance, d'un appel à projets qui serait lancé le 15 février, pendant lequel les opérateurs auraient l'occasion de déposer leur projet dans les deux ou trois mois qui suivent. Je voudrais savoir, aujourd'hui, où vous en êtes dans l'état de préparation de cette nouvelle programmation. Est-ce que les programmes opérationnels sont finalisés ? Est-ce qu'ils ont été envoyés à l'Europe ? Est-ce que la mise en place des jurys sera faite dans les temps ? Est-ce que les décisions pourront être prises ? Et j'aimerais que vous me précisiez quand vous dites « cela va être lancé dans le premier semestre ». Je dis cela très concrètement parce qu'une série d'opérateurs, je pense, en particulier dans le secteur de la recherche, par exemple, bénéficient de financements qu'ils renouvellent au fur et à mesure des programmations budgétaires. Ce qu'il faudrait éviter pour ces opérateurs-là, c'est qu'ils se retrouvent avec un laps de temps où en raison de délais administratifs ou de retards administratifs, il y ait, entre guillemets, un gap de financement. Ce qui, notamment pour nos centres de recherche, serait préjudiciable. Pouvez-vous nous donner un calendrier suffisamment rassurant pour qu'il n'y ait effectivement pas de césure de financement ? C'était donc ma sixième et dernière question, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** – Ma question principale repose sur la visibilité même de ce qui sera voté en fin de commission, de ce qui sera voté en termes de budget puisque l'on voit qu'il y a tout de même plusieurs mécanismes qui rendent les choix du Gouvernement, à travers le budget, peu lisibles. Je ne vais pas revenir sur le mécanisme qui a déjà été évoqué par un représentant de la Cour des comptes au niveau du cavalier budgétaire. Je vais plutôt me concentrer sur le Plan de relance. La question qui a été très clairement posée est : pourquoi le Gouvernement n'a pas fait le choix de prendre les fiches qui existent et de les traduire par des choix budgétaires dans le budget ? Ces fiches demandent d'ailleurs parfois plus de précisions puisqu'elles ne donnent pas toujours le mode de financement des projets qui sont proposés. Pourquoi ne

pas faire ce que la représentante de la Cour des comptes a dit ? Ça veut dire simplement traduire ces fiches au sein du budget. Vous avez évoqué la technique de prise en compte des provisions au niveau européen avec les projets FEDER, mais là il y a évidemment une différence, c'est que les projets sont indéterminés. C'est la raison pour laquelle ils utilisent des provisions. Tandis qu'ici votre Gouvernement semble penser que ces projets sont déterminés. Pourquoi ne pas les utiliser ?

Je voudrais que vous reveniez sur ce que vous avez dit au sujet des AB qui vont être transmises dans les budgets des autres ministres. C'est l'idée qui est proposée si j'ai bien compris. Pourriez-vous revenir sur ce mécanisme et un peu le détailler ? Pour le moment, on n'a pas ces informations.

J'avais la même question que M. Desquesnes concernant les fonds européens. La baisse des fonds européens qui est prévue et les conséquences sur le budget wallon. Merci.

**M. le Président.** – La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato (Ecolo).** – Merci, Monsieur le Président. Je voulais revenir sur les déclarations que l'on a pu lire, tant de l'Union wallonne que de la FGTB. Ce sont des déclarations importantes dans le sens où à partir du moment où l'on veut faire un plan de relance, où l'on appelle à ce que tout le monde se mobilise, il faut effectivement que tout le monde se sente mobilisé. À ce stade-ci, moi je ne demande rien, par rapport à ce qui a été évoqué. La négociation a été faite au sein du Gouvernement.

il y a eu des accords qui ont été faits, je ne sais pas si c'est le moment de tout remettre en cause et de tout chambouler, mais je voulais savoir un petit peu quels avaient été les contacts qui avait eu lieu entre vous et ces organismes, et quelles étaient les étapes futures pour, je ne sais pas si c'est modifié, réexpliqué, je n'irais pas jusqu'à dire le travail que vous devez mener, mais en tout cas ce qu'il me semble vraiment important c'est qu'il y ait des réunions ? J'ai moi-même porté auprès de vous à de nombreuses reprises le fait que les interlocuteurs sociaux étaient importants à pouvoir consulter, parce qu'il fallait justement qu'ils puissent adhérer au Plan, je trouverais intéressant que vous puissiez faire le point sur les contacts pour un peu rassurer tout le monde à ce niveau-là.

En lien avec cela aussi, les fonds européens. Je pense que c'est aussi important et je me joins à la question de M. Desquesnes sur, ou en est-on dans la procédure, parce que je pense que c'est intéressant de voir un petit ou l'on en est, d'autant plus que ce sont des moyens qui vont s'ajouter avec le Fond de relance, avec le Plan de relance wallon, et cetera ? Ces moyens-là me semblent importants à pouvoir expliciter.

Une dernière question, et je m'en excuse si vous l'avez déjà dit dans votre exposé, mais je voulais être sûr d'avoir bien compris. Sur l'aspect vaccination, pour la question de la troisième dose, est-ce bien repris dans les provisions, c'est bien ça ? Ok, comme cela au moins je sais parce que l'on n'avait pas retrouvé cela dans le budget, on voulait-être sûr avec M. Heyvaert que c'était bien à ce niveau-là que cela se trouvait.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je remercie mes collègues parlementaires. Les questions ont été nombreuses très intéressantes, et cela me permet de développer un certain nombre de points. Je vais tenter modestement de répondre, non pas dans l'ordre, mais dans le désordre.

Premièrement, la réaction patrons-syndicats. Voici la vérité. J'ai eu des contacts individuels d'abord, tantôt avec M. Tamellini, tantôt avec M. de Wasseige, en tenant le discours suivant : « il me semble, ai-je dit, très important que l'on puisse mobiliser les acteurs de la société autour du Plan de relance, et cela serait bien que patrons, syndicats, Gouvernements, l'on puisse, non pas prendre l'ensemble des mesures prévues, mais d'en prendre, je ne sais pas, cinq ou six des priorités, un certains nombre de mesures transversales, et, ensemble, d'y travailler sur la concrétisation ».

J'ai vu, moi-même dans une réunion, à la fois M. Tamellini, M. de Wasseige. Ils m'ont demandé le détail des différents projets, ce que j'ai bien entendu adressé après avoir donné la primauté au Parlement, c'est un minimum d'élégance, et après cela nous avions convenu de nous voir, d'une manière plus approfondie avec les vice-présidents du Gouvernement, et cela devait se tenir vendredi passé. Et puis, à mon plus grand étonnement, j'ai lu dans la presse qu'il y avait des commentaires, à la fois de l'un et de l'autre, j'en ai pris acte. Bien entendu, il y a eu quelques difficultés de se réunir vendredi, nous cherchons, en tout cas ceux qui me concerne, de nouvelles dates, mais avec un agenda chargé et rempli comme un œuf d'ici Noël. Je crains que je ne sois pas capable de dégager des moments d'ici Noël, mais l'idée est toujours de se voir, avec les vice-présidents, et bien entendu, maintenant, compte tenu de la critique formulée, que j'accepte, moi je n'ai pas de difficulté, j'assume le Plan, mais je vais vous expliquer pourquoi, mais j'accepte la critique.

Je suis démocrate jusqu'au bout des ongles. Comme je sais que la critique est facile et l'art est difficile, ma question, avant que l'on puisse se revoir, c'est que l'un et l'autre m'adressent ce qu'ils souhaiteraient comme éléments de relance déterminants et de faire un peu comme on a fait. Pour la énième fois, j'accepte les critiques, mais j'assume mon plan. J'assume le plan parce qu'il y a non seulement des intitulés d'actions,

mais il y a une description de l'action, un timing et un budget prévisionnel.

Bien entendu, si l'on revient avec des propositions qui seraient des propositions patrons-syndicats avec à la fois des projets très précis, une programmation dans le temps et des budgets pour que l'on puisse en discuter entre nous et pas uniquement avec moi, mais avec les trois représentants des trois formations politiques qui constituent mon Gouvernement, il va sans dire que je ne demande pas mieux.

Il n'y a pas de drame. Il y a un étonnement, mais je pense qu'en politique il faut être capable de s'étonner et de poursuivre. C'est ce que je fais. Maintenant, ce qui est le plus à la mode, c'est la résilience, et cetera. Il faut être résilient dans tout. À cet égard, je reste optimiste. Mais, ce que je vais dire à l'un et à l'autre : « de grâce, puisque vous savez ce qu'il faut faire, dites-nous ce qu'il faut faire, dans quelles dimensions, quels délais et quels budgets pour voir un peu avec les trois vice-présidents et moi-même ce que nous pourrions faire pour avancer ensemble ».

D'autres sujets ont été évoqués. Pour ce qui concerne la consommation, par exemple, d'Interreg. On a atteint un seuil de consommation de 95,6 %.

Pour ce qui concerne les fonds européens – le FEDER -, vous le savez, vous devez bien intégrer ceci : les auteurs de projets, et ce n'est pas le Gouvernement qui est auteur de projets, au cours de la réalisation de leurs projets, modifient tantôt le projet lui-même, tantôt échelonnent autrement les budgets. D'ailleurs, nous avons presque chaque semaine, vous, Monsieur Desquesnes, qui êtes si attentif à notre ordre du jour, et sachant que vous êtes attentif, je redouble moi-même d'attention et nous sommes tous, pour utiliser un français, « focussé » sur la chose, quasiment à chaque Conseil des ministres, nous avons des ajustements et des modifications de projets, non pas voulus par le Gouvernement, non pas voulus par l'administration, mais voulus par les opérateurs.

Pour ce qui concerne la nouvelle programmation, il y a plusieurs éléments. Le premier élément touche à tout ce qui concerne le Fonds social européen et le FEDER. Je crois que Kafka était beaucoup plus clair. En d'autres termes, Kafka apparaît limpide, simple. Si vous voulez qu'un jour nous passions une heure pour que je vous donne toutes les explications de qui il faut consulter, comment et tout ce bazar avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF, la COCOM, et cetera. Bref, je vous passe le détail.

Ce n'est pas suffisant. Quand on a fait tout cela, on a un programme opérationnel. Nous l'avons approuvé. Nous l'avons transmis. Vous savez que le Gouvernement ne peut pas décider seul d'un jury. Vous savez que les projets sont des projets portés par des candidats et qu'ils

seront jugés par un jury. Selon le prescrit qui nous a été indiqué, comment constitue-t-on un jury ?

On pourrait croire que le Gouvernement, du haut de son savoir, répartit et dit : « Voilà, les experts qui nous paraissent ad hoc ». Pas du tout. Cela, ce serait vraisemblablement impropre.

Donc, dans les nouvelles modalités du monde contemporain, j'ai dû rédiger 17 profils de candidats membres du jury. Pourquoi 17 ? Parce que, à la fois, il y a des projets purement wallons, des projets Fédération Wallonie-Bruxelles, des projets Cocof. C'est bien cela. Y a-t-il encore autre chose ? C'est déjà pas mal.

Donc, nous avons fait 17 profils et nous avons lancé un cahier des charges dans les règles. Monsieur le Président, cela, on ne nous prendra pas en défaut : un cahier des charges nickel, vraiment. Je peux vous donner un exemplaire si vous le souhaitez.

On a reçu les candidats : il y a six profils qui n'ont pas de candidats. Ah ! Nous voilà bien. Moi qui voulais avancer avec les projets, je me retrouve avec six profils où je n'ai personne.

Dès lors, Monsieur Desquesnes, que vais-je faire ? Vous feriez la même chose si vous étiez au Gouvernement. Je vais relancer l'appel, voir, vérifier pourquoi, avoir des explications, on n'a pas répondu à ces six profils. Les profils étaient-ils trop exigeants ? Car nous sommes très exigeants en termes d'expertise, d'indépendance. Donc, vraiment, nickel !

Donc, on va relancer et, dès que j'aurai les membres du jury, on pourra alors lancer les appels à projets. Raison pour laquelle je vous ai dit : « Premier semestre 2022 ». J'aimerais bien vous dire « premier trimestre ». Au fond de moi-même, je voudrais que ce soit déjà lancé. Mais je ne sais pas ce que va donner le deuxième appel à candidats membres du jury.

Quand j'aurai les candidats membres du jury, le Gouvernement pourra alors décider d'un jury sur base des candidats membres du jury. Ce sera ce jury sélectionné pour leurs compétences, leur indépendance, leurs qualités professionnelles irréprochables. Nous n'avons pas encore demandé un certificat de bonne conduite vie et mœurs, mais cela ne va pas tarder. Quand on aura tout cela, on peut lancer l'appel. Voilà un peu.

Je comprends votre impatience Monsieur Desquesnes c'est d'ailleurs un signe de jeunesse. Mais voilà : je vous dis exactement la vérité vraie, je n'essaye pas de finasser. Voilà face à quoi nous nous trouvons.

Bien entendu, si certains ont des solutions un peu comme quand on prend l'avion avec Ryanair, il y a *fast track* si vous payez 3 euros 50 centimes. Si vous avez un *fast track* pour me faire aboutir plus vite, de grâce,

ne gardez pas cela pour vous. Dites-le-moi. Je vais l'utiliser avec beaucoup de plaisir.

Alors, quelques autres points que vous avez à juste titre évoqués. Le Fonds de solidarité. Ce que l'on me dit, c'est que l'on attend la décision de la commission. Le Fonds de solidarité, j'en avais d'ailleurs longuement parlé avec M. Clément Beaune à Paris. Le Fonds de solidarité, c'est une enveloppe fermée. Le nombre de candidats est important parce qu'il y a eu nos inondations dramatiques, mais il y en a eu ailleurs. Il y a eu d'autres types aussi de drames dans d'autres pays européens.

On devrait, nous dit-on, mais c'est sous réserve et avec beaucoup de prudence, que la Belgique devrait recevoir un peu plus de 230 millions d'euros. C'est dans ces 230 millions d'euros qu'il faudra trouver la répartition juste. Donc, là, on verra un peu. Sachant que, pour ce qui concerne les inondations catastrophiques, je n'ai pas besoin de dire que c'est essentiellement et presque – pas exclusivement – la Wallonie qui est concernée par le problème.

L'autre question, c'est la question sur les 750 millions d'euros que les uns et les autres ont évoquée.

C'est vrai. C'est un chiffre qui a été donné, de mémoire, par la Banque nationale. Je pense que la Banque nationale a fait son boulot. Maintenant, nous devons attendre juin 2022, donc dans sept mois à peu près, pour savoir si oui ou non il y a une réduction – je pense qu'il y aura une réduction – et quelle est l'ampleur de cette réduction.

À partir de ce moment-là, j'imagine que ce sera au prorata de ce que nous avons décidé ensemble comme répartition budgétaire entre les trois Régions et le fédéral. Enfin, il n'y a pas que les trois Régions. Il y a aussi les deux communautés : Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone.

À la question « est-ce qu'à ce moment-là il faudrait peut-être modifier quelque chose ? », poser la question et y répondre. Si vous avez un drap de lit un peu trop court, les pieds dépassent.

On a beau chanter Ramona dans toutes les langues du monde, il faudra bien faire quelque chose.

Bien entendu.

Comment ?

« Monsieur le Ministre, allez-vous anticiper ? » La réponse est non.

Pourquoi ? Parce que je n'en sais rien. On entend que, mais pour le moment je dois vivre avec les

certitudes que j'ai. C'est clair qu'il y aura des modifications.

Dans la foulée, et je réponds aussi à M. Mugemangango, quand on dit : « Pourquoi ne donnez-vous pas tous les programmes, et cetera, avec le budget que vous allez mettre ? », c'est parce que, à l'instar des fonds européens, cela ne dépend pas de nous.

Nous, on a rédigé un programme, mais nous ne sommes pas les opérateurs. Les ministres ne sont pas là en train de mettre des électrolytes, faire des connexions d'électricité, produire de l'hydrogène et dire que l'on va faire ceci. Vous comprenez ?

Tout dépend des différents opérateurs sur le terrain.

On constate que la vitesse de présentation des programmes dépend de chacun des opérateurs. Il y en a qui sont prêts et il y en a d'autres qui ne le sont pas. Il y a, de toute manière, une priorité à accorder dans le plan que sont les projets qui se retrouvent dans la Facilité pour la reprise et la résilience. Nous sommes sous le contrôle de la Commission européenne avec une obligation de réaliser les travaux pour 2025, et tous les pays membres pour 2026. Donc, on insiste là-dessus. Je n'ai pas encore pris de fouet, mais si vous m'incitez, Monsieur Desquesnes, on peut peut-être s'imaginer, mais cela va se savoir et je crains que ce ne soit pas apprécié.

Mais donc, on insiste et dire qu'en 2022 autant de moyens financiers seront dépensés pour tel projet, je ne suis pas capable de le dire. Ce n'est pas que je ne veux pas. Je ne suis pas capable parce que cela dépend purement et simplement de la vitesse d'approbation du projet et de la vitesse avec laquelle on réalise. Ce qu'on a fait dans le budget initial 2022, c'est une estimation. On s'est dit : « Avec ce montant, on devrait pouvoir avancer ; si c'est de trop, on ajustera et si c'est trop peu, quand on sera à l'ajustement, nous discuterons entre nous pour avancer puisqu'il y aura deux ajustements dans le cadre du budget 2022 ».

Voilà un peu comment les choses se produisent.

Pour les assureurs, je voudrais aussi vous dire ceci. Dans le plan de relance, quand on dit : « On ne sait pas très bien ce que vous allez faire », je comprends que l'on dise cela, mais soyez rassuré je ne mets rien dans ma poche. Dans les budgets, il y a, dans les présentations que nous avons faites, l'axe 1, rappelez-vous, miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie ou des Wallonnes et des Wallons, là, on avait réservé à l'époque 1,2 milliard d'euros ; la soutenabilité environnementale, 2,4 milliards d'euros ; le développement économique, 1,2 milliard d'euros ; 770 millions d'euros pour la reconstruction des zones sinistrées ; quelque 124 millions d'euros pour la gouvernance.

Ce sont les grands axes avec lesquels nous travaillons pour le moment.

Pour ce qui concerne nos relations avec Assuralia, j'attends toujours les derniers chiffres et je préfère ne pas m'avancer tant que je n'ai pas de chiffres consolidés. Assuralia rassemble les chiffres qui viennent des différentes compagnies d'assurance et présente alors le tableau général. Pour le moment, je suis en attente. Dès que l'on y verra un peu plus clair, on rendra cela public. Je rappelle simplement qu'initialement nous étions à un montant global de l'ordre de 1,7 milliard d'euros. Nous avons indiqué dans la convention que, une fois le montant de 1,5 milliard d'euros atteint, une clause de rendez-vous était prévue. Si cela devait dépasser, cela veut dire à nouveau une négociation avec les assureurs. J'attends de connaître les chiffres précis ou aussi précis que possible. J'imagine que, dans les prochaines semaines, vous m'interrogerez très légitimement et je vous dirai exactement où l'on en est.

Sur les collaborateurs sortis de charge, je me suis longuement exprimé et je ne vais pas y revenir. Ce que je voulais simplement dire, c'est que les montants inscrits ne sont pas nécessairement des montants que l'on va utiliser. Ce sont des montants prévisionnels. Comme je l'ai déjà indiqué, on a utilisé bien moins malgré ce qui était dans les budgets.

Pour le triple dividende, c'est l'IWEPS qui est chargé de cela. Nous sommes nous-mêmes très attentifs. Il est clair que ce travail se fera en toute indépendance par l'IWEPS.

Vous m'avez posé la question d'une manière un peu critique, Monsieur Desquesnes : « Monsieur le Ministre-Président, avez-vous fait des efforts ou êtes-vous resté au balcon ? »

*(Réaction de M. Desquesnes)*

C'est ce que j'ai fait, à la fois avec le fonds Covid et à la fois avec le fonds Rayonnement. Nous avons donné chaque fois 10 millions d'euros dans la caisse des réductions. Pour le peu de budget que j'ai – je ne parle pas de ce que l'on donne à WBI et à l'IWEPS –, pour les malheureux euros que l'on réserve, parce que l'on me rend responsable de tout, ce qui m'honore, mais on confond être coordonnateur de quelque chose et être responsable. Je suis coordonnateur du Plan de lutte contre la pauvreté et de sortie de la pauvreté, mais je ne suis pas le directeur du plan. Je travaille avec mes collègues et je rassemble les données de chacun. J'espère que, proportionnellement au malheureux budget que j'ai, vous mesurez l'ampleur de l'effort que je fis.

Je pense avoir à peu près tout dit.

Je ne prétends pas avoir répondu à tout, mais je pense avoir répondu à l'essentiel. S'il y avait vraiment quelque chose d'important à laquelle je n'ai pas répondu, je veux bien y répondre si c'est possible.

Merci beaucoup.

**M. le Président.** – Toujours dans le cadre de cette discussion générale, je me tourne vers les députés. S'il y a, à ce stade encore, des prises de parole.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, d'avoir essayé de répondre à toutes les questions que je vous avais adressées. Vous avez d'ailleurs répondu à toutes les questions, même si je ne partage pas toujours vos réponses. Certaines me satisfont et d'autres m'étonnent. Celle qui m'étonne le plus, c'est l'attitude qui est la vôtre vis-à-vis de la société civile que vous appelez à mobiliser, mais dont vous dites : « Je n'ai rien de libre pour eux avant la Noël dans mon agenda ». Excusez-moi, Monsieur le Ministre-Président, mais je peux comprendre que vous n'ayez pas apprécié les messages qui ont été délivrés par M. Tamellini ou M. de Wasseige. Je peux le comprendre humainement.

Cependant, sur le fond, votre job de ministre-président, n'est-il pas de travailler avec celles et ceux qui font la Wallonie ? N'est-il pas important de renouer un vrai dialogue avec eux ? La situation actuelle est le reflet d'un dialogue qui n'existe plus. J'ai fait les rétroactes de tout ce qui s'est passé. La main tendue du CESE de juillet 2020, l'absence de rendez-vous avant septembre ou octobre de 2020, l'absence de deuxième rendez-vous. C'est votre job de ministre-président que de travailler avec ces forces vives. Vous les appelez de vos vœux, à concrétiser, à dire : « Nous, Gouvernement wallon, on ne peut pas pour le tout, pour le redressement de la Wallonie ». J'entends et je partage évidemment. Mais alors, il faut que vous meniez une politique de la main tendue effective, réelle avec ces acteurs-là. Cela me désole d'entendre que vous considérez cela comme non prioritaire dans votre agenda qui est certainement très chargé, mais s'il y a bien un dossier majeur pour le redressement de la Wallonie, c'est le Plan de relance. C'est un coût budgétaire significatif et travailler avec les acteurs qui font la Wallonie d'aujourd'hui et celle de demain, cela me semble indispensable. Je vous demande de trouver du temps dans votre agenda pour vous réconcilier avec ces acteurs-là et pour que le Plan de relance y soit efficace, quitte à revoir certains des projets aujourd'hui, car s'il y a de bons projets dans le Plan de relance et il y en a une série qui nous semblent superflus ou non prioritaires.

Quand vous me dites que vous allez confier à l'IWEPS l'évaluation du triple dividende des dépenses du Plan de relance... Monsieur le Ministre-Président, pourquoi n'avez-vous pas fait, *ex ante*, au départ, avant de retenir le projet, une évaluation de chacune de ces mesures ? Ainsi, il aurait été faisable de dire que c'était celle-là la plus efficace, que c'était celle-là qui permet de avoir l'effet levier le plus important sur le plan économique, sur le plan social, et sur le plan

environnemental. Faire l'évaluation après le choix politique, pour nous, c'est mettre la charrue avant les bœufs. Je ne dis pas qu'il ne doit pas y avoir de choix politiques, mais, quand on fait les choix politiques sans avoir l'évaluation de ces projets et qu'il y en a autant, je peux comprendre que le patron de la FGTB et le patron de l'Union wallonne des entreprises disent qu'il n'y a pas de stratégie, qu'il y a du saupoudrage et que l'on y voit pas clair dans les lignes directrices.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Puis-je vous dire ceci ?

Premièrement, les syndicats et le patronat ont été largement associés à Get up Wallonia.

Deuxièmement, en ce qui concerne, par exemple, les marchés publics qui sont un point central, j'ai demandé et il y a eu une collaboration entre les experts du CESE et les experts de l'administration. Mes propres collaborateurs et collaboratrices ont été en contact quasi permanent. Je ne crois donc pas qu'il y ait eu comme cela des distanciations. Mais, il est vrai que rassembler quatre ministres occupés comme les trois vice-présidents. Je rappelle quand même qu'il y a quelques difficultés avec la reconstruction suite aux inondations, je rappelle qu'il y a un peu d'occupation avec la covid. Donc, il est vrai que parfois, cela prend du temps. En plus, chacun de nos deux interlocuteurs – que j'apprécie beaucoup – a aussi son agenda.

Quand je mets les agendas des uns et des autres, ce n'est pas que l'on ne veut pas, on essaie vraiment de faire le maximum maximorum, mais croyez-moi, ce n'est pas évident. Si vous voulez que je vous donne les moments que je vais suggérer dès que je pourrai vraisemblablement après jeudi, quand je verrai les vice-présidents, j'espère qu'ils trouveront du temps pour nous voir.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je ne peux que vous y encourager, Monsieur le Ministre-Président, parce que franchement, c'est votre job de le faire. C'est important de donner des signaux clairs, parce que cette relance de la Wallonie, les milliards qui sont mis sur la table aujourd'hui, on ne peut pas les gaspiller. Ils doivent être utilisés de la façon la plus efficace possible. Vous l'avez dit vous-même, en présentant le plan, il ne marchera que si les acteurs marchent avec. Je ne peux que réinsister là-dessus pour que ce soit une vraie priorité et que vous n'attendiez pas l'année prochaine avant de rencontrer les représentants du Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie pour y arriver.

Concernant les fonds européens, vous m'avez cité un chiffre, celui de 95 % pour Interreg, mais c'est évidemment le plus petit des programmes. J'aurais voulu avoir quelques idées, quelques indications concernant le FEDER et le FSE en termes de

consommation budgétaire. Sommes-nous dans les clous ? Je n'ai pas besoin d'avoir le détail à l'euro près. Je voudrais être sûr que l'on n'a pas à s'inquiéter sur le risque de désengagement de fonds structurels en la matière.

Sur la nouvelle programmation, j'entends vos difficultés pour mettre en place le jury. Je comprends maintenant pourquoi vous me parlez de semestre et plus du 15 février. Je pense que c'est important qu'un signal clair soit donné aux opérateurs en la matière concernant le calendrier qui est le vôtre, dans la mesure du possible. Je pense que c'est important que l'on ait...

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur Desquesnes, pour ne pas vous frustrer, je ne voudrais pas que vous soyez malheureux ce soir : 97 % des budgets FEDER ont été alloués et décidés par le Gouvernement et 47 % de ces montants décidés sont actuellement dépensés. J'espère que cela va vous permettre de passer une soirée plus paisible.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je vous remercie pour la réponse qui est précise, mais qui montre que des efforts conséquents sont à faire pour 2022 et 2023, Monsieur le Ministre-Président.

Vous avez eu l'occasion, à plusieurs reprises, de gérer les fonds européens au sein du Gouvernement wallon. Vous savez que l'échéance finale, c'est le 31 décembre 2023 pour les opérateurs et qu'à défaut de justifier les dépenses, c'est de l'argent européen qui sera perdu pour la Wallonie. Ce serait évidemment dramatique. J'aurai certainement l'occasion, dans les prochains mois, de revenir vers vous concernant l'avancement de ce dossier.

Sur le fonds de solidarité de l'Union européenne, cette perspective de 230 millions d'euros une bonne nouvelle : une très large partie devrait servir à la Wallonie. Le plus vite possible, ce sera le mieux. Cela me permet de souligner ô combien, si cette solidarité européenne s'exprime, si la solidarité du Gouvernement de la Région wallonne vis-à-vis des sinistrés s'exprime, je ne peux que déplorer la faiblesse de la solidarité fédérale avec juste un prêt de 1,2 milliard d'euros à la Wallonie. C'est quand même, reconnaissons-le, assez pingre par rapport à la situation catastrophique que nous avons à assumer.

Concernant les assureurs, j'entends que vous dites que vous attendez les derniers chiffres que vous n'avez toujours pas reçus. Juste pour être bien précis, vous n'avez pas reçu de nouveaux chiffres que ceux que vous m'avez donnés il y a un mois, lors de ma dernière interpellation sur le sujet ?

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je n'ai pas les chiffres de la fin du mois de novembre, qui devraient normalement se référer à la fin octobre.

J'ai interrogé la présidente de Assuralia, qui me répond les chiffres sont en train de rentrer, vérification et consolidation en cours.

**M. Desquesnes** (cdH). – La dernière fois que je vous ai interrogé sur le sujet, vous m'aviez dit que c'étaient les chiffres du 30 septembre.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il y a toujours un mois de retard.

**M. Desquesnes** (cdH). – Comme vous me dites que vous n'avez pas de chiffres nouveaux, j'avais compris qu'il n'y a pas de chiffres nouveaux depuis le 30 septembre. Visiblement, vous avez au moins eu ceux du 31 octobre...

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Non, ce que j'attends, ce sont au minimum les chiffres du 31 octobre.

**M. Desquesnes** (cdH). – Ah ! Vous n'avez pas encore reçu les chiffres du 31 octobre !

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'ai des bribes et des morceaux, mais je n'ai pas de document officiel devant les yeux me permettant d'évoquer un certain montant.

**M. Desquesnes** (cdH). – Bien, donc je reviendrai très vite vers vous pour vous interroger sur ce point-là.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous voulez dire que vous reviendrez sur ce point ?

**M. Desquesnes** (cdH). – Mais oui.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, oui, bien sûr, mais écoutez, il n'y a aucun secret.

**M. Desquesnes** (cdH). – Bien sûr.

Concernant la facilité résilience et relance, j'entends que vous dites « Je ne sais pas prévoir quel va être le niveau de diminution, et cetera », mais vous rappelez qu'en même temps on a des échéances, que tout doit être engagé, liquidé, pour 2025, mais je ne voudrais pas que l'on soit, à un moment donné, alors que tout le monde doit plutôt accélérer pour pouvoir bénéficier de ces montants-là – c'est quand même un enjeu de 750 millions d'euros pour la Wallonie – je ne voudrais pas que l'on donne des signes ou des signaux aux opérateurs qu'il y a une incertitude sur une partie du budget qui est le leur. C'était là le sens de mon interpellation.

Je pense que par rapport aux budgets qui ont déjà été décidés par rapport auxquels on a pris des engagements vis-à-vis des opérateurs, le message du Gouvernement devrait être clair et c'est là que je voudrais, peut-être,

vous entendre. Je vous que vous opinez du chef, mais j'aimerais vous entendre de vive voix dire : « Ceux qui ont reçu des engagements fermes ne seront pas remis en cause », et donc ils peuvent continuer à avancer, ils doivent continuer à avancer et faire en sorte qu'évidemment le calendrier budgétaire soit tenu.

Voilà, Monsieur le Président, les éléments de réponse, et sur les 150 millions d'euros d'économies, Monsieur le Ministre-Président, vous m'avez annoncé que vous aviez fait un effort sur deux fois dix millions d'euros, je note cet effort structurel. Mais ce qui, rétrospectivement, amène de l'eau au moulin de ce que nous avons dit quand vous aviez présenté, pour la première fois ces deux fonds, à savoir que leur intérêt en termes d'outil nous apparaît extrêmement ténu et faible. Je pense que l'on a voté des décrets récemment pour les mettre en place et, à mon avis, on votera très rapidement des décrets pour y mettre fin.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** – Deux éléments. D'abord sur les rapports entre le Gouvernement wallon ou le ministre-président et les partenaires sociaux, juste indiquer que, évidemment, il y a la question d'agenda qui est essentielle, mais ce n'est pas qu'une question d'agenda, c'est aussi une question d'être entendu. C'est une critique importante qui a été formulée par ces partenaires sociaux et ils ne disent pas ne pas avoir été associés, ou en tout cas avoir été ignorés par le Gouvernement wallon. Ils disent surtout ne pas avoir été entendus et dans ce sens-là il y a aussi une question de contenu de ce que l'on retient de leur proposition.

J'entends que le ministre-président dit : « Je les invite à proposer des solutions », mais finalement, leurs critiques, ou en tout cas celles de M. Tamellini, si je l'ai bien lu, sous-entend que des propositions ont été faites et pas soutenues, puisqu'ils disent ne pas avoir été entendus. Dans ce sens-là, il y a là un changement d'attitude important à avoir.

Sur le deuxième élément, l'élément que j'ai souligné par rapport aux collaborateurs des ministres sortis de charge, oui, vous vous êtes exprimé déjà dans cette commission sur le sujet, mais je trouve dommage de ne pas le faire à nouveau d'autant plus qu'un élément – j'ai envie de dire nouveau – dans le dossier a été versé, à savoir qu'une majorité similaire à celle qui est à la tête du Gouvernement wallon, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est exprimée sur le dossier en disant qu'eux, ils veulent changer cette législation, et ils veulent donner la possibilité, finalement, de limiter cet avantage, ce privilège qui est donné aux ministres sortis de charge. Cela aurait été intéressant que le Gouvernement wallon et vous-même puissiez vous prononcer sur ce point, vu que cet élément nouveau n'existait pas la dernière fois en tout cas lorsque je vous ai interrogé sur le sujet.

**M. le Président.** – La parole est à M. Sahli.

**M. Sahli (PS).** – Brièvement, Monsieur le Président.

Je voulais remercier M. le Ministre-Président pour les explications et le côté pédagogique de ses réponses. Je pense très sincèrement que vous avez apporté, Monsieur le Ministre-Président, des réponses à l'ensemble des questions même si M. Desquesnes – on commence à le connaître – dès qu'il imagine qu'il y a une petite faille, il essaie de s'y engouffrer notamment par rapport à la rencontre avec les partenaires sociaux. Je suis persuadé que la rencontre aura lieu. Effectivement, coordonner ses agendas, ce n'est pas toujours évident. Par ailleurs, vous avez été ouvert en disant : « Toute proposition est la bienvenue ». Nous vous faisons confiance, en tous les cas, pour continuer à travailler dans ce sens et nous sommes à vos côtés.

**M. le Président.** – Je ne vois pas d'autres députés souhaitant prendre la parole.

Je ne sais pas si M. le Ministre-Président, à ce stade, veut reprendre la parole. Sinon, je vous proposerais de venir avec les différents points, commencer par les recettes et puis les différents programmes, les différentes AB. Si vous êtes d'accord, on peut avancer de cette manière.

**M. Desquesnes (cdH).** – Par programme, Monsieur le Président ?

**M. le Président.** – Oui. On va commencer par les recettes. Par rapport au tableau, au niveau des différents postes, certains sont à zéro, d'autres qui nécessitent peut-être des interventions. Sinon j'en viens aux dépenses. C'est souvent plutôt là que les débats se font.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** – À propos des dépenses, je voudrais intervenir par rapport au dispositif des dépenses. À la page 15 du document budgétaire, l'article 39, historiquement, prévoit que « le Gouvernement wallon est habilité à définir les règles d'éligibilité des dépenses pour les projets cofinancés par le FEDER, et cetera ». C'était une règle qui permettait au Gouvernement de transposer ce qui était dans le programme opérationnel, et dans les règlements européens, à l'échelle des opérateurs. C'était logique que le Gouvernement soit habilité à fixer les conditions d'éligibilité pour les fonds européens puisqu'il y avait des contraintes des règlements européens qui fixaient déjà des conditions, et également le programme opérationnel qui lie le Gouvernement vis-à-vis de l'Europe. C'était donc logique qu'il puisse transposer cela dans des obligations légales pour les opérateurs. Par contre, on a ajouté ici une extension de l'habilitation. Celle-ci, à la fin de l'article 39, sera également de mise pour le Plan de relance et de résilience, ainsi que pour la réserve d'ajustement au Brexit.

Je suis un peu étonné. Cela veut dire que le Gouvernement – on fonctionne par provisions budgétaires pour le Plan de relance – est habilité à fixer les conditions auxquelles l'argent du Plan de relance va pouvoir être utilisé. Il n'y a vraiment plus de balise. C'est sans aucune règle, sans aucun contrôle, puisque c'est le Gouvernement qui est libre. L'habilitation du côté du Parlement me semble très large. Y aura-t-il, Monsieur le Ministre-Président, un arrêté du Gouvernement pour traduire cela ou bien ce sera au cas par cas pour chacun des 319 projets ? Finalement, c'est ce que décide le Gouvernement qui devient la règle. Mais alors il n'y a plus vraiment de règle. C'est ma question par rapport à cet article 39.

**M. le Président.** – Monsieur le Député, en ce qui concerne les dépenses, je proposais de le faire DO par DO et programme par programme.

**M. Desquesnes** (cdH). – Ici, c'est dans le décret budgétaire.

**M. le Président.** – C'est vrai. Je vous laisse continuer.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – J'ai une question pour l'article 66. On prévoit des jetons de présence et des indemnités à des experts qui ne font pas partie des services du Gouvernement dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie. Qu'est-ce que cela vise ?

Voilà mes deux questions pour le dispositif budgétaire, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour l'habilitation, c'est vraiment une demande très nette de l'Union. Cela concerne la procédure de contrôle pour le Plan national pour la reprise et la résilience. C'est une habilitation, c'est vrai, que nous avons pour les fonds européens, et dans le cadre du Plan national pour la reprise et la résilience, il faut cette souplesse pour pouvoir avancer. Nous avons cela aussi pour le Fonds d'ajustement du Brexit, parce que les règles d'éligibilité spécifiques seront définies et les dépenses traitées par le Département de la coordination des fonds structurels. C'est pour cette raison-là que la souplesse est demandée.

Concernant l'article 66 concernant les jetons de présence, en réalité, c'est un article qui permet de verser des jetons de présence éventuels aux experts, en ce compris les experts auxquels nous ferons appel pour la partie « gouvernance » du Plan de relance.

Je rappelle que le Plan de relance prévoit un expert externe par *delivery unit*. Il y a, de mémoire, cinq *delivery units*. On vise donc des missions à des experts

académiques et l'on verra si c'est via les UAP ou via le Gouvernement, mais voilà pourquoi c'est prévu.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Merci pour vos réponses. Je considère que, pour l'article 39, cela ne vaut que pour ce qui est concerné par des cofinancements européens ou des financements européens et pas par des financements wallons, pour lesquels les réglementations wallonnes restent d'application.

Pour les jetons et les indemnités, merci pour votre réponse.

**M. le Président.** – Au niveau des DO, nous allons commencer par la DO 01, programme 00 ou 01, y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Concernant la DO 02 « Dépenses de cabinet », y a-t-il des demandes d'intervention ?

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je constate que les traitements et indemnités du personnel de cabinets des membres du Gouvernement sont augmentés de 3,4 %. Ce montant d'augmentation ne concerne-t-il que l'indexation ? C'est une comparaison entre le budget initial 2022 et le budget initial 2021 et c'est vrai que l'inflation a été importante. Voilà la seule question que j'avais par rapport à ce programme.

**M. le Président.** – Y a-t-il d'autres demandes par rapport à cette DO, tout en vous demandant de bien préciser l'AB quand vous en avez une, pour le suivi le plus clair possible de nos travaux ? Je n'en vois pas.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Les crédits de cabinets sont calculés en fonction du nombre d'équivalents temps plein fixé par un arrêté du Gouvernement. C'est le nombre qui est multiplié par 58 140 euros. La multiplication du montant pour le cabinet du ministre-président, par exemple, où il y a 68 équivalents temps plein, est augmentée de 142 000 euros, qui correspond à l'indexation 2021 en année pleine suite au dépassement de l'indice pivot et à une dérive barémique de 0,7 % en 2022. C'est l'addition des deux qui donne ce montant-là.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je vous remercie pour vos explications. Il y a donc plus que l'index dans les éléments, ce qui n'a pas toujours été le cas précédemment. Je voulais juste revenir sur la faculté et les dérogations qui avaient également été adoptées par votre Gouvernement dans le courant de l'été et qui permettaient de déplaçonner le nombre d'agents détachés

de l'administration sans remboursement des cabinets. Votre cabinet a-t-il usé de cette faculté ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'ai de la peine à vous le dire. De toute manière, cette dérogation est juste valable pour le plan des inondations, ce n'est donc pas quelque chose qui doit être pérenne. On a, en effet, un expert à un ou deux dixièmes temps pour quelques mois.

Pour le moment, au cabinet, on a deux équivalents temps plein comme chefs de cabinet, quatre comme chefs de cabinet adjoints, 21 comme conseillers, cinq équivalents temps plein pour les chauffeurs, 15,5 pour les collaborateurs, 1,2 pour les experts. En tout, on a 48,7 équivalents temps plein. Les détachés sans remboursement sur ces 48,7, c'est 19,5.

En gros, il y en a 30 qui sont payés et 19,5 où il n'y a pas de remboursement.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Merci pour cette réponse. Je relirai attentivement vos chiffres dans le compte rendu par rapport à ce qui avait déjà été annoncé pour voir si, effectivement, il y a eu de nouveaux engagements à charge de l'administration.

**M. le Président.** – Nous en arrivons à la DO 09, le programme 01. Pour l'AB « Conseil économique, social et environnemental de Wallonie », y a-t-il une demande d'intervention ? Je n'en vois pas.

Pour le 03 « Service pour l'aide à la gestion et contrôle interne des cabinets », je n'en vois toujours pas.

Concernant le « Secrétariat du Gouvernement wallon » ?

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je n'ai pas de question avant la DO 10.

**M. le Président.** – D'autres députés ont-ils des questions concernant la DO 09 ?

Je passe donc à la DO10.

Sur le programme 01 « Fonctionnel », il n'y a pas de remarque.

Sur le programme 02 « Secrétariat général », y a-t-il une demande d'intervention ?

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – J'ai une série de questions relatives aux éléments. Il y a un choix qui est fait par le

Gouvernement – j'imagine – de ne plus placer le Haut Conseil stratégique au sein de votre responsabilité budgétaire. Ce sont donc des montants qui sont décalés chez la ministre de la Fonction publique. Je voulais savoir si ces personnes, aujourd'hui, étaient effectivement engagées. C'est ma première question. Quel était le motif pour lequel il quittait le Secrétariat général ? Y avait-il une raison particulière pour ce faire ?

C'est l'AB 01.01. Il y avait 630 000 euros en 2021. On a ramené ces allocations de base à zéro.

Il y a par ailleurs 800 000 euros qui sont prévus à l'AB 11.01 pour les indemnités du personnel des membres du Commissariat spécial à la reconstruction. Je voulais savoir si c'était bien sur base annuelle et dans la perspective qu'il fonctionne au moins jusqu'au 31 décembre 2022.

Puisque vous avez déjà répondu sur l'évolution des fonds post-covid, je voulais évoquer l'enjeu du Centre régional de crise. On a eu l'occasion, tout au long des semaines qui s'égrainent en commission d'enquête Inondations, d'évoquer ô combien une transformation de ce Centre régional de crise était nécessaire. C'était aussi une recommandation de la Commission spéciale covid, qui a adopté son rapport il y a maintenant presque un an. Vous avez vous-même, à plusieurs reprises, été interpellé, interrogé sur cet enjeu-là, et vous avez, effectivement, dit qu'il fallait faire des choses, mais nous ne voyons rien au niveau budgétaire. Les moyens dévolus au Centre régional de crise restent identiques.

Comment expliquer que, alors que l'on a là un enjeu fondamental, qu'il y a une recommandation de la Commission spéciale covid, qu'il ressort même de l'expression du directeur du Centre régional de crise, que l'on a auditionné, la volonté de dire qu'il y avait des choses à faire, que la secrétaire générale s'est également exprimée dans ce sens-là, que la traduction budgétaire soit inexistante ?

Voilà mes questions, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant** (MR). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai deux questions.

Par rapport aux frais de fonctionnement du Commissariat spécial à la reconstruction, il y a 1,667 million d'euros qui sont destinés à couvrir les frais de fonctionnement, les frais d'équipement spécifique, les traitements, les indemnités et dépenses de personnel.

Combien de personnes composent ce Commissariat spécial à la reconstruction ? Avec quel profil ? Cela rejoint un peu les questions de mon collègue : cette équipe est-elle complète et pleinement opérationnelle ?

Enfin, par rapport au Centre régional de crise, le budget est plus ou moins statu quo. C'est un peu particulier vu la sollicitation importante du centre de crise en 2021, que ce soit pour la crise sanitaire ou pour les inondations. En août dernier, je vous interrogeais sur le sujet, et vous me parliez d'une base légale qui manque ; un avant-projet devait être accompagné d'un exposé des motifs. Cet exposé des motifs a bien été réceptionné par votre cabinet le 16 juin. Vous avez souhaité solliciter un avis coordonné collégial des cinq gouverneurs des provinces de Wallonie. Je voulais vous demander quelles sont les conclusions de votre analyse sur l'avant-projet. Comment y intégrez-vous, dans cette base légale, les enseignements tirés des inondations qui ont frappé notre Région durant le mois de juillet ? S'il n'y a pas d'augmentation de budget, n'y a-t-il pas de changement en vue, ou un texte va-t-il arriver ?

**M. le Président.** – Je rappelle que pour trouver plus facilement les sommes dont vous parlez, cela nous aide évidemment si vous pouvez parler des AB.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour ce qui concerne le Centre régional de crise, en réalité, on a avancé, mais je trouve qu'il serait malvenu de prendre une décision alors que la Commission d'enquête parlementaire travaille. J'attends les conclusions de la Commission d'enquête parlementaire et on prendra les dispositions budgétaires à l'ajustement. C'est un peu aller à travers champs maintenant, sachant tout l'intérêt que portent les commissaires au Centre régional de crise.

Pour la composition du Commissariat à la reconstruction, dans l'état actuel des choses, on a un commissaire équivalent temps plein, cinq équivalents temps plein comme conseillers, 0,5 équivalent temps plein comme chauffeur, 1,5 équivalent temps plein comme collaborateur et 0,7 équivalent temps plein comme expert. L'ensemble est de 8,7 équivalents temps plein, sachant que la secrétaire générale est commissaire à titre gratuit.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – J'entends votre réponse pour le Centre régional de crise. Ce n'est pas un manque de volonté, me dites-vous, mais vous êtes respectueux des différents travaux.

Pour ce qui concerne le Commissariat spécial à la reconstruction, je demandais si les 800 000 euros, c'était bien dans une perspective d'un fonctionnement annuel, et donc a priori pour couvrir l'entièreté de l'année.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour le moment, on en est avec cela. C'est, en

effet, un budget annuel. Où en serons-nous à la fin 2022 ? Je ne peux pas répondre à cette question maintenant. On fait le *maximum maximorum*, mais là aussi, on est non seulement avec des acteurs locaux – et donc il faut tenir compte de leur réalité –, mais aussi des marchés publics, des modifications de règlement ; c'est quand même quelque chose de complexe. On y met vraiment le turbo pour aller le plus vite possible.

À votre question « Est-ce annuel ? », la réponse est oui.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – J'ai deux questions par rapport à l'AB 12.05 « études relations publiques et prestations de services liées à l'identité, aux publications de la Wallonie ». Ce budget augmente de 50 000 euros : on passe de 200 000 euros à 250 000 euros, ce qui est important.

En ces temps d'efforts budgétaires, Monsieur le Ministre-Président, est-ce une dépense prioritaire ? Augmenter ce type de budget est-ce vraiment prioritaire ?

Je voudrais maintenant en venir à la subvention, à l'AB 33.10, au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Les moyens restent, à, en statu quo. Il n'y a pas d'indexation ou de dérive barémique. Je suis un petit peu étonné par rapport à des acteurs comme ceux-là, dont on sait qu'ils ne bénéficient pas de sources de financement propres très importantes et qui jouent pourtant un rôle important par rapport à une des trois priorités du Gouvernement wallon. Je le rappelle, ce sont les trois objectifs de la DPR. Réduire le taux de pauvreté est l'un de ces objectifs-là. Le seul acteur qui a une vision un peu holistique de l'enjeu et qui mène un travail de terrain très important, c'est le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Je constate que si, dans certains cas, dans la fonction publique, dans les cabinets, on indexe et l'on inclut une dérive barémique, par contre, pour cet acteur-là, il n'y a pas d'augmentation, c'est zéro. J'ai du mal à comprendre cette différence de traitement.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Pour le Réseau wallon, merci de vous en préoccuper. Cela me touche beaucoup. Il n'y a pas longtemps, on vient d'évoquer près de 500 millions dans le Plan de sortie de la pauvreté. Je rappelle : à peu près 500 millions d'euros.

C'est une dépense primaire. Pour toutes les dépenses primaires, il n'y a pas d'indexation. C'est cela la raison. Il n'y a pas anguille sous roche, c'est simplement une raison budgétaire.

L'autre question que vous me posiez, je ne sais pas si j'y ai répondu : le Haut Conseil stratégique, pourquoi se détache-t-il ? Simplement parce que maintenant, on a les quatre personnes et que c'est un conseil indépendant. Nous voulons donc que l'indépendance soit absolument garantie.

Pour ce qui concerne la Chancellerie, les 50 000 euros, ce sont essentiellement pour deux événements à l'espace Wallonie à Bruxelles, toujours dans le même espoir d'attirer l'attention du public sur notre Région.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je vous remercie pour vos réponses. Il est vrai que j'avais oublié ma question sur le Haut Conseil stratégique. Merci d'y avoir répondu.

J'avoue ne pas comprendre en quoi le fait de place le budget non plus au Secrétariat général, mais dans la Fonction publique donnera davantage de garanties pour les membres du Haut Conseil stratégique. Si l'on veut vraiment leur donner de l'indépendance, on doit le créer un statut du style de celui de l'Inspection des finances. Je ne connais pas de texte qui soit en préparation ou en gestation au sein du Gouvernement pour leur donner ce genre de qualité et de statut. C'est une chose.

En ce qui concerne les dépenses primaires, c'est vous qui choisissez dans quelle nomenclature vous mettez les dépenses. À un moment donné, si vous estimez que, au sein du Gouvernement, dans le cadre des travaux budgétaires, il y a des dépenses primaires et qu'elles ne sont pas à indexer et sont maintenues, c'est un choix qui est celui du choix de la préparation de la maquette budgétaire.

Monsieur le Ministre-Président, ne me faites pas croire que, avec l'expérience qui est la vôtre, avec la connaissance des subtilités et des arcanes des budgets de la Région wallonne et tout simplement des décisions politiques, vous ne savez pas comment on décide ou pas d'augmenter tel ou tel budget.

Au-delà des décisions des dépenses primaires, vous pouvez faire un choix politique, qui est de dire : « On pense que tel sujet ou tel acteur est important et l'on opère une adaptation du soutien ». C'est un choix qui est un choix qui relève de vos compétences. Évidemment, vous devrez le compenser sur un article budgétaire de vos propres départements. Il me semblait que, par rapport à un acteur important qui constitue le baromètre et un acteur très au fait du terrain, sur l'une des trois priorités liminales de votre Gouvernement – et nous partageons ces priorités – qu'il y avait une attention particulière qui aurait pu être portée par rapport à cet acteur. C'est un choix politique.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ce n'est pas un choix politique. Tout d'abord, il y a une base décrétole ; ensuite, sachez qu'il n'y a pas eu de demande – vous savez que le ministre du Budget récolte toutes les demandes avant de faire la première épure – du Réseau wallon pour une augmentation. Je prends acte de votre générosité et de l'attention particulière que vous accordez au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. J'espère vous y voir lors d'une prochaine manifestation à laquelle je ne manque jamais pour d'évidentes raisons.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – J'espère vous y rencontrer. Les dernières fois où j'y suis allé, je ne vous y ai pas rencontré, Monsieur le Ministre-Président.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Où ça ?

**M. Desquesnes** (cdH). – Aux activités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ici, à Namur ?

**M. Desquesnes** (cdH). – Oui, bien sûr, notamment sur la Place de l'Ange.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'y étais. On n'y était pas en même temps. La prochaine fois, on se téléphone...

**M. Desquesnes** (cdH). – Me faire ce procès d'intention était mal indiqué.

Un élément m'avait surpris, à la page 70 du document, à propos de l'allocation de base 12.05.

Je lisais « Expositions diverses en Wallonie ». Est-ce cela que vous citez par augmentation ? Je vois qu'il y a « FIFF » et « Valorisation fossoyeurs ». De quoi s'agit-il ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais vous répondre avec précision... peut-être. C'est qu'ils le méritaient... Je n'en sais trop rien...

*(Rires)*

Il y a une demande de valorisation du métier de fossoyeur par le SPW pour le travail effectué, avec cette volonté de garder nos cimetières les plus beaux, les plus propres, les plus nets possible dans le respect des défunts.

**M. Desquesnes** (cdH). – C'est un beau métier.

**M. le Président.** – Nous en arrivons au programme 4 « Coordination des dossiers relatifs aux fonds structurels ». Pas de commentaire.

Nous en arrivons au programme 6 « Communication, archives et documentation ». Pas de commentaire.

Nous en arrivons au programme 8 « Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Par rapport au Plan de relance de la Wallonie, il y a une réserve qui est une provision consacrée aux dépenses urgentes liées à la crise covid-19 qui pourrait survenir en 2022 et à laquelle tous les ministres du Gouvernement wallon ont accès. Dans cette réserve covid-19, les crédits d'engagement sont diminués de 78 millions d'euros tandis que les crédits de liquidation sont augmentés de 22 millions d'euros. Cette fluctuation étant fort précise, je m'interroge sur l'existence des projets éventuellement déjà prévus. Avez-vous déjà des projets bien précis prévus dans ce cadre ? S'agit-il de la troisième dose de vaccin contre le covid-19 ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Concernant la réserve covid-19, le budget initial prévoyait 202 millions d'euros en crédits et 101 millions d'euros en liquidation. Au vu de la conjoncture sanitaire, on doit maintenir cette réserve qui pourrait d'ailleurs être revue à l'ajustement. En 2022, il est prévu d'alimenter la réserve covid-19 à hauteur de 124 millions d'euros en engagement et en liquidation.

Les 124 millions d'euros seront notamment dédiés au paiement des factures 2021, à la poursuite de la vaccination en 2022 et la poursuite du testing.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** – Je pense que chaque ministre fonctionnel pourra également tirer de cette enveloppe-là dans le cadre de son propre plan de relance, si je peux m'exprimer comme cela.

Si je prends, par exemple, les Pouvoirs locaux, qui m'intéressent plus particulièrement, le ministre Collignon aura aussi une enveloppe dans le cadre de ce plan de relance aux divers projets, mais pas nécessairement liée aux problèmes des inondations, mais où ce serait vraiment un plan de relance pour l'ensemble des communes wallonnes.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – C'est la réserve covid, ce n'est pas le plan de relance.

Vous n'avez pas été distraite – parce que vous ne l'êtes jamais –, le Gouvernement a approuvé ce qu'on appelle le plan Oxygène pour toutes les communes qui demandent un effort budgétaire considérable.

Ici, c'est vraiment covid. Ce n'est pas autre chose.

Soyons clairs, il faut généraliser la troisième dose et on verra quelle autre surprise nous pourrions avoir au cours du temps. Je n'en sais vraiment rien du tout.

**M. le Président.** – Nous passons au programme 10 « Développement durable ».

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** – Je n'ai plus de question sauf sur les Unités d'administration publique.

**M. le Président.** – S'il n'y a pas d'autres questions sur les autres DO, nous en arrivons aux UAP.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** – J'ai une question, à la page 179, concernant l'AB 46.10 du programme justificatif de l'IWEPS.

Formellement, ce qui est un peu regrettable, c'est qu'on n'ait pas, dans les présentations des programmes des UAP qui sont annexés aux documents budgétaires, le tableau récapitulatif. On ne voit que les textes, mais pas le tableau récapitulatif du budget de l'UAP ; en tout cas pas dans les documents budgétaires qu'on a reçus, en tout cas pas sur la page.

J'ai une question par rapport à l'article 46.10.03 « Mener une évaluation du plan Get up Wallonia ! modifié ». Cet article concerne une recette destinée à couvrir des dépenses spécifiques et complémentaires au programme d'évaluation de la dynamique du plan de relance. En l'absence de demande spécifique en 2022, cet article est, pour mémoire ... C'est un article qui avait été créé à un moment donné pour faire une évaluation complémentaire. J'ai lu que dans le plan de relance, il était prévu, à un moment donné, de faire une évaluation spécifique notamment sur la question de genre, et cetera, du plan de relance. Cela veut dire que ce n'est pas dans le cadre de l'IWEPS que cela va se faire ?

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il n'y a aucune demande par rapport à cela. C'est la raison pour laquelle on ne trouve pas.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** – Donc ce n'est pas l'IWEPS qui fera le boulot. D'accord.

Je n'ai plus de question pour l'IWEPS, mais j'en ai une pour le Fonds des calamités.

À propos de l'AB 12.01 « Frais d'évaluation d'experts et d'avocats », c'est un montant de 5 millions d'euros, ce qui n'est pas un anodin. J'imagine qu'il s'agit du marché public des experts chargés de mettre en place l'évaluation des non-assurés.

Si le montant est inscrit à l'article du budget 2022, cela signifie que, aujourd'hui, le marché qui a été lancé par la Région wallonne n'est pas encore attribué. Il ne peut pas être engagé puisque le montant d'engagement est là. Ma question est : quand ces experts seront-ils engagés ? Où en est la procédure de marché public qui a déjà été lancée ? Y a-t-il une difficulté pour ne pas l'avoir engagée sur le budget 2021 et de la reporter à 2022 ? Conséquemment, quand ces experts pourront-ils effectivement être sur le terrain pour traiter les dossiers et permettre à celles et ceux qui sont en capacité de bénéficier du décret que nous avons voté – celui du 21 octobre dernier, si ma mémoire est bonne – et puissent percevoir les premiers deniers d'indemnisation de la catastrophe de mi-juillet ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – D'abord, les experts s'y trouvent dès à présent, car, pour le moment, l'on utilise un marché qui existe déjà au Fonds des calamités. Le nouveau marché, c'est bien sûr pour l'étendre, mais on utilise la capacité qui existe actuellement au niveau du Fonds des calamités. Il y a dès lors des experts. Cependant, les dossiers rentrent progressivement et le service du Fonds des calamités est en train de s'étoffer. Le personnel, on ne l'a pas en claquement de doigts, il doit être sélectionné, et cetera. On pense que la vitesse de croisière sera atteinte à partir de janvier. Aujourd'hui, il y a toutefois déjà, pour les dossiers entrés et finalisés, des experts sur le terrain, grâce au marché qui existe actuellement au Fonds des calamités.

**M. le Président.** – La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Merci pour cette réponse. Ce sont donc effectivement les experts à flux constant, mais on sait que la catastrophe a évidemment des expertises beaucoup plus nombreuses et importantes, d'où le montant d'ailleurs de 5 millions que vous avez inscrit. Je vous ai déjà adressé une question écrite sur le sujet pour avoir davantage de détails chiffrés, je ne serai donc pas plus long, Monsieur le Président.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Concernant la concordance, quand je parle de janvier, si je puis me permettre, c'est parce que, en janvier le marché sera attribué. Le nouveau marché sera attribué. Il devrait y avoir une triple concordance :

- les dossiers quasi remplis. Ce qui n'est pas si simple. On les aide avec notamment du personnel régional sur le terrain ;
- on accroît le personnel du Fonds des calamités, compte tenu du nombre ;
- on arrive à maturité avec le nouveau marché, que l'on pourra attribuer en janvier.

**M. Desquesnes** (cdH). – Nul doute que je reviendrai en janvier vous interroger.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je serais bien triste si vous ne le faisiez pas.

**M. le Président.** – Cela clôture-t-il la discussion sur le Fonds des calamités ?

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). – Je voudrais remercier M. le Ministre-Président pour les réponses. Quelques fois il ne répond pas, mais, ici, en l'occurrence il a répondu de façon complète aux questions, même si je n'ai pas toujours eu satisfaction sur le fond de la réponse. En plus, il m'a fait un compliment, il m'a dit que j'étais jeune.

Au moment où il l'a dit, il parlait d'impatience, signe de la jeunesse, et je percevais dans son discours qu'il était particulièrement impatient. On en tirera les conclusions que l'on voudra.

*(Rires)*

**M. le Président.** – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Vote*

**M. le Président.** – La Commission des affaires générales et des relations internationales recommande, par 8 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre-président du Gouvernement wallon.

*Confiance au président et au rapporteur*

**M. le Président.** – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
DU PARLEMENT DE WALLONIE POUR  
L'ANNÉE 2022  
(DOC. 737 (2021-2022) N° 1)**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen à huis clos du projet de budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2022 (Doc. 737 (2021-2022) N° 1).

*- Le huis clos est prononcé à 18 heures 32 minutes.*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

*- La séance est reprise à 18 heures 48 minutes.*

**M. le Président.** – La séance est reprise.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 18 heures 49 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, cdH  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon  
M. Manu Disabato, Ecolo  
Mme Jacqueline Galant, MR  
M. Charles Gardier, Président  
M. Maxime Hardy, PS  
M. Laurent Heyvaert, Ecolo  
Mme Laura Hubert, Auditrice à la Cour des comptes  
M. Germain Mugemangango, PTB  
M. Mourad Sahli, PS  
M. Nicolas Tzanetatos, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
APD	Autorité de protection des données
BEI	Banque européenne d'investissement
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CGT	Commissariat général au tourisme
Cocof	Commission communautaire française
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CST	Covid Safe Ticket
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FIFF	Festival International du Film Francophone de Namur
FRR	Facilité pour la reprise et la résilience
FSE	Fonds social européen
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPW	service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
STEAM	science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques)
STEM	science, technology, engineering, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, mathématiques)
TEC	Société de transport en commun
UAP	unité(s) d'administration publique
WBI	Wallonie-Bruxelles International